



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 20 décembre 2018

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 20 décembre 2018

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	5
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	5
3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.....	5
63 - VŒU / QUESTION ORALE.....	9
4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 22 NOVEMBRE 2018. APPROBATION.....	12
5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.....	12
6 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2019. APPROBATION.....	12
7 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2019. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS.....	31
8 - GROUPEMENT DE COMMANDES. MARCHÉ POUR LA REDACTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET METROPOLITAINS. DEFINITION DES BESOINS.....	31
9 - AMIENS. CENTRE COMMERCIAL LE COLVERT. LOT N°37. PROTOCOLE D'ACCORD VALANT EVICTION COMMERCIALE.....	31
10 - AMIENS. RUE MAURICE THEDIE. SERVITUDES DE PASSAGE GAZ ET ELECTRICITE. CONVENTIONS.....	32
11 - ASSOCIATION CAP-VERT AMIENS. ACVA. SUBVENTION 2019.....	32
12 - EUROPE DIRECT AMIENS HAUTS DE FRANCE. SUBVENTION 2018. CONVENTION.....	32
13 - CAMON. MISE A DISPOSITION DE SERVICE POUR LES RISQUES LIES AUX CARRIERES SOUTERRAINES. CONVENTION.....	33
14 - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES D'AMIENS METROPOLE. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2019. CONVENTION.....	34
15 - GESTION UNIFIEE DU PERSONNEL. CONVENTION AVEC LE POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. AVENANT N° 2.....	34
16 - MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE KILOMETRIQUE VELO. IKV.....	34
17 - CONTRAT DE VILLE AMIENS METROPOLE. PROGRAMME D' ACTIONS 2018. SUBVENTIONS. 3^{EME} REPARTITION. AVENANT ET CONVENTION.....	36
18 - BERTANGLES. SIP. CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS SITUES RUE DES BLEUETS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.....	37
19 - SIP. REAMENAGEMENT DE LA DETTE CONTRACTEE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.....	37
20 - AMIENS. BHNS. COMMISSION INDEMNISATION. SARL BOUCHERIE MUSULMANE, EURL RESTAURANT L'ATELIER, SNC So CHICKEN ET MME ALEXANDRA HIRON DAR. PROTOCOLES TRANSACTIONNELS.....	38
21 - AMIENS. BHNS. COMMISSION INDEMNISATION. SARL DUVAL FLEURS, SARL JMS COIFFURE, SARL BONVALET MIGUELES, SAS PAQUERETTE, MME CATHERINE LEGRAS, SARL Ad'occ, SNC EPA. PROTOCOLES TRANSACTIONNELS.....	38

22 - AMIENS. BHNS. FEDERATION DES COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE. RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION ET DES ANIMATIONS PENDANT LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT. SUBVENTION. ANNEE 2018. CONVENTION.	38
23 - AMIENS COMME AMIE. SUBVENTION. ANNEE 2018. CONVENTION.	39
24 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TPE. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.	39
25 - PEPINIÈRES D'ENTREPRISES. PARTENARIAT 2019-2022 AVEC LA CCI D'AMIENS PICARDIE. CONVENTION.	39
26 - CHAMBRE DE COMMERCE TERRITORIALE AMIENS-PICARDIE. ACTIONS DE PROMOTION ET DE PROSPECTION POUR LA PERIODE 2019-2022. CONVENTION DE PARTENARIAT.	40
27 - CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES. SUBVENTION. ANNEES 2019 A 2021. CONVENTION TRIENNALE.	40
28 - ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES. AGRICULTURE PERI-URBAINE. ANNEES 2019-2023. PROTOCOLE-CADRE.	41
29 - PROGRAMME FISAC 2018-2021. APPROBATION PROGRAMME D'ACTIONS. CONVENTION.	41
30 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. ANNEE 2017.	42
31 - TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. ANNEE 2019.	42
32 - PONT-NOYELLES. VENTE D'EAU. CONVENTION. APPROBATION.	46
33 - DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU VAL D'AVRE.	46
34 - AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE PAR AMIENS ENERGIES DANS L'EMPRISE DE LA STATION D'EPURATION AMBONNE SITUÉE SUR LE TERRITOIRE D'AMIENS.	47
35 - HEBECOURT. MUTUALISATION D'UN OUVRAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES. BDL PROMOTION. CONVENTION.	47
36 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. MARCHE N°12.75.029/BAT08. SERRURERIE - METALLERIE - CHASSIS ET PORTE COUPE-FEU. ENTREPRISE LOISON. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.	47
37 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. MARCHE N°12.75.022/AEX06. FOURNITURE DE VEGETAUX. ENTREPRISE SARL GUILLOT BOURNE II. LEVEE DES PENALITES DE RETARD.	48
38 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. MARCHE N°12.75.029/BAT03. TRAITEMENT DES FAÇADES EN BRIQUE EXISTANTES. ENTREPRISE CHARPENTIER PM. LEVEE DES PENALITES DE RETARD.	48
39 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. MARCHE N°12.75.029/BAT04. ENSEMBLES MENUISES EXTERIEURS. GROUPEMENT ROGER DELATTRE-PMN. LEVEE DES PENALITES DE RETARD.	48
40 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. MARCHE N°12.75.029/BAT17. APPAREILS ELEVATEURS. ENTREPRISE SCHINDLER. LEVEE DES PENALITES DE RETARD.	49
41 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. MARCHE N°12.75.029/MH01. MAÇONNERIE. ENTREPRISE CHARPENTIER PM. LEVEE DES PENALITES DE RETARD.	49
42 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. MARCHE N°16.75.012/BAT00MN. COMPLEMENT DE GALERIES, PAROIS PARISIENNES, FONDATIONS PROFONDES. ENTREPRISE BOTTE FONDATIONS. LEVEE DES PENALITES DE RETARD.	49
43 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. MARCHE N°16.75.016/MH01MN. MAÇONNERIE. ENTREPRISE CHARPENTIER PM. LEVEE DES PENALITES DE RETARD.	49

44 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. MARCHÉ N°16.75.026/AEX02MN. TERRASSEMENT ET MOUVEMENTS DE TERRE. ENTREPRISE SAS PATOUX. LEVEE DES PENALITES DE RETARD.....	49
45 - AGENCE FRANCE LOCALE. DELIBERATION ANNUELLE DE GARANTIE. ANNEE 2019.	49
46 - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CONTENTIEUX EN COURS.	50
47 - INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER DU GRAND AMIENS ET AMENDES. CHANGEMENT DE COMPTABLE.....	50
48 - QUAI DE L'INNOVATION. GESTION DES ESPACES MUTUALISES. CCI AMIENS-PICARDIE. CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT.	51
49 - AMIENS. MISE EN PLACE DE DEUX CONSIGNES A VELOS COLLECTIVES ET SECURISEES EN GARE D'AMIENS ET/OU OUVERTURE VERS L'IMPASSE TELLIER.	51
50 - REALISATION D'UNE ETUDE SUR LES ENJEUX TERRITORIAUX DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIFS AU SEIN D'AMIENS METROPOLE ET DU GRAND AMIENOIS. CONVENTION.	51
51 - ASSOCIATIONS CULTURELLES. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2019. CONVENTIONS.	53
52 - EPCC. POLE NATIONAL DU CIRQUE ET DES ARTS DE LA RUE / ÉCOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN / MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS. PARTICIPATION. ANNEE 2019. CONVENTIONS.	53
53 - CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE. PARTICIPATION. ANNEE 2019. AVENANT..	54
54 - BIBLIOTHEQUES. MISE A DISPOSITION DES CONSERVATEURS D'ÉTAT. ANNEES 2019 A 2021. CONVENTION.	54
55 - MAISON DU THEATRE. PRIX ADO DE THEATRE CONTEMPORAIN 2018 / 2019. CONVENTION DE PARTENARIAT.....	55
56 - ORCHESTRE A L'ECOLE. PARTENARIAT 2018-2019. CONVENTION.....	55
57 - CLUBS SPORTIFS AMATEURS. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2019. CONVENTIONS.	56
58 - CLUBS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET DE NIVEAU INTERMEDIAIRE. SUBVENTIONS. ANNEE 2019. CONVENTIONS.	56
59 - OPERATION J'APPRENDS A NAGER. CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT. RECONDUCTION ET DEMANDE DE SUBVENTION.	57
60 - AMIENS. STADE LA LICORNE. AUTORISATION DE DEPOT D'AUTORISATIONS AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME ET DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION.	57
61 - SAINS EN AMIENOIS. FOURNITURE ET POSE D'UN ENSEMBLE DE VESTIAIRES SPORTIFS ET CLUB-HOUSE MODULAIRES POUR LE STADE DE FOOTBALL. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.	57
62 - CAGNY. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT.	58

La séance est ouverte à 18 H 08.

M. GEST : Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. Nous allons ouvrir cette séance du conseil d'Amiens Métropole, séance importante, fournie, comme il se doit lors des séances budgétaires.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. GEST : Je voudrais tout d'abord vous donner lecture des délégations de vote :

Mme BEN MOKHTAR	donne pouvoir à	Mme DEVAUX
Mme BRUNEL	donne pouvoir à	Mme DELÉTRÉ
M. DUFOUR	donne pouvoir à	Mme TREFCON
M. THÉVENIAUD	donne pouvoir à	M. SAVREUX
M. PARISOT	donne pouvoir à	Mme VANDEPITTE
M. MAQUET	donne pouvoir à	M. DESSEAUX
M. LEPOETRE	donne pouvoir à	M. DUFLOUCQ
Mme PINON	donne pouvoir à	M. DE WITASSE THÉZY
M. NAVARRE	donne pouvoir à	M. EVRARD
Mme LECLERCQ	donne pouvoir à	M. FOUCAULT
Mme ROY, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. GEST
Mme DOURNEL	donne pouvoir à	Mme DEVÉZE
Mme BOUCHEZ	donne pouvoir à	M. MERCUZOT
M. DESCHAMPS, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme FOURÉ
M. MENDÈS-BORGÈS	excusé	
M. STENGEL	donne pouvoir à	M. PIGOUT
Mme LANGLACÉ	excusée	
M. CAPRON	excusé	
Mme DUVIVIER	excusée	
M. POIRET	excusé	
Mme LAPA	donne pouvoir à	M. LEFEUVRE
Mme RODINGER, après son départ	donne pouvoir à	M. DEBART

M. GEST : Y a-t-il d'autres pouvoirs dans la salle ? Non, il en est ainsi acté.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

M. GEST : Je vous propose de désigner Madame Colette FINET, qui est présente, et Monsieur Martin DOMISE, s'il est là. Il arrive, mais il n'est pas là. Donc, comme il n'est pas là, Madame DELÉTRÉ ? Elle est là, parfait.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Point sur l'avancement de la convention de développement territorial de l'amiénois.

J'ai souhaité faire ce point sur ce qu'on appelle le contrat de développement territorial. Si vous vous souvenez bien, lorsque nous avons eu la menace, qui s'est concrétisée malheureusement, même s'il y a eu depuis une reprise, de fermeture de Whirlpool, nous avons obtenu du gouvernement de l'époque, notamment de Monsieur CAZENEUVE qui était alors Premier ministre, un contrat de développement territorial.

Nous avons depuis lors un suivi régulier de ce contrat et nous avons encore eu cette semaine une réunion, et comme j'ai pu lire ici ou là que certains imaginaient qu'on s'était fait enfumer – c'est le terme qui était employé – par l'État à l'époque, je pense qu'il est intéressant de voir qui est l'enfumeur dans tout cela. Et donc c'est la raison pour laquelle j'ai souhaité, ce soir, vous faire un suivi de ce contrat de développement territorial de l'amiénois. On va donc l'avoir en PowerPoint.

Il a été signé le 17 mars 2017 avec le Premier ministre, Monsieur CAZENEUVE, le président du conseil régional, le président du conseil départemental, Madame le Maire d'Amiens et moi-même.

Il comportait un engagement total de l'État de 327 450 000 € avec une forte mobilisation des préfectures de région et de département, je le dis, car effectivement Messieurs LALANDE et DE MESTER ont joué un rôle éminent dans la concrétisation de ce contrat, et je le dis d'autant plus alors que Monsieur DE MESTER, vous l'avez peut-être vu dans la presse, va exercer d'autres fonctions à partir du 15 janvier dans une tout autre région que la nôtre.

C'était un contrat majeur pour notre territoire parce qu'il contenait des projets très structurants : le barreau Picardie-Roissy, le BHNS, le CHU Sud, le pôle des services publics du XXI^e siècle, le pôle aquatique Aquapole, la Licorne, j'en passe et d'autres. Et d'ailleurs, nous ne ferons pas ici la liste exhaustive de tous les projets qui ont été préparés.

Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que tous, je dis bien tous, ont été suivis d'effet. Je le souligne parce qu'ils ont engagé deux gouvernements successifs. Je pense que le lancement par Monsieur CAZENEUVE a été déterminant, qu'il a pris en compte les difficultés de notre territoire et de notre bassin d'emploi notamment. Mais aujourd'hui force est de constater que l'État, il faut le dire quand c'est vrai, a respecté les engagements signés, et d'autant plus lorsque c'est un gouvernement différent de celui qui a pris l'engagement.

Ceci était combiné avec la préparation de l'avenir au niveau de la formation, au niveau du cluster Amiens Énergie, de la Maison de l'étudiant, d'un projet d'agriculture 4.0, de SIMU santé qui est un domaine où nous sommes vraiment une terre d'excellence, car j'ai encore eu hier la confirmation que nous étions les premiers sur le territoire national dans ce domaine. Également la prise en compte du Festival Art, villes & paysage, et également l'idée lancée à l'époque par le préfet LALANDE de faire d'Amiens une porte d'entrée dans la compréhension de la Première Guerre mondiale. C'est vrai qu'on avait été, Brigitte FOURÉ et moi-même, assez surpris de cette annonce qui a priori ne correspondait pas immédiatement en tout cas à la logique qui nous avait amenés à demander des compensations. Il est vrai également que ce qui suppose des investissements ne pouvait pas s'inscrire dans notre politique d'ici 2020, puisque la programmation prévisionnelle des investissements est calée depuis 2015. Mais il n'était pas question de fermer la porte à un projet qui néanmoins doit se concevoir en parfaite coordination avec évidemment les autres équipements déjà existants sur le devoir de mémoire. Je pense au Musée des abris à Albert, je pense bien sûr à l'Historial de Péronne, je pense aussi au tout nouveau centre Sir John Monash de Villers-Bretonneux qui connaît une fréquentation assez prometteuse. Donc, ça fait partie des choses que nous continuons bien évidemment de regarder.

Comme c'est indiqué et comme je l'ai déjà dit, nous avons une mise en œuvre très, très bien engagée. La quasi-totalité des actions prévues a démarré et l'État tient ses engagements. Je l'ai dit, mais je le répète parce qu'il y a d'autres moments où on est habilités à reconnaître ou à critiquer l'action du gouvernement ou des gouvernements ou le rôle de l'État disons, ou la signature de l'État qui n'est pas toujours respectée.

Ici, je constate que nous avons déjà obtenu un financement de 10,5 millions € sur le budget du bus à haut niveau de service. L'engagement de l'étude de la Maison de l'étudiant a été pris, mais ça démarre. Les crédits sont affectés par l'État et ça va démarrer. Le pôle des services publics du XXI^e siècle dans la Vallée Idéale qui signifie que l'État va installer donc dans notre ZAC Gare la Vallée l'ensemble de ses services d'ici 2023. Ça représentera 1 000 agents dans des locaux neufs construits pour eux où ils vont regrouper l'ensemble des services de la ville, ce qui est un investissement rare, je dois le dire. Il doit y avoir deux ou trois, si j'ai bonne mémoire, opérations de ce type en France et nous avons donc bénéficié d'une. C'est un engagement de plus de 76 millions €. Le premier bâtiment accueillera prochainement la DDTM avant que les autres services ne les rejoignent. Bien évidemment, ça voudra dire pour nous, et nous avons déjà alerté les services de l'État là-dessus, de reconverter un certain nombre de sites. Je pense particulièrement au site de la rue Jules Barni parce qu'effectivement celui-là est assez important. Mais il y aura là l'ensemble des services de l'État qui vont contribuer au développement de la ZAC Gare la Vallée.

Ensuite, il y a l'installation du Centre national d'expertise de ressources. Vous savez, ce sont ces certificats d'immatriculation des véhicules rue de la République. C'était une annonce du Premier ministre Manuel VALLS quand il était venu à l'été 2016, si j'ai bonne mémoire, nous annoncer la création d'une centaine d'emplois. Et puis ensuite, nous avons constaté qu'il y en avait 40. Aujourd'hui, ils sont 110 et mieux : nous avons également un centre d'appels qui a été créé pour répondre aux interrogations de la population sur la mensualisation de l'impôt sur les revenus et ce sont 40 postes supplémentaires qui sont en passe d'être créés. Donc, nous aurons au total 150 emplois qui auront été créés à la fois pour les immatriculations de véhicules, mais également pour l'information sur la nouvelle méthode de paiement de l'impôt sur le revenu.

L'hôtel de police, Dieu sait si c'était attendu à Amiens, espéré depuis longtemps, car aujourd'hui nos policiers nationaux travaillent, il faut le dire, dans des conditions pour le moins inadaptées et pour le moins serrées, si je puis m'exprimer ainsi. L'hôtel de police va se construire. C'est pour 2023. C'est sur le site de l'ancien parking Zamenhof et donc je crois que là aussi, c'est une nouvelle extrêmement intéressante qui est confirmée, qui est sans ambiguïté en ce qui concerne les crédits nécessaires à sa réalisation.

Au moment où nous avons signé ce contrat, la fin de l'hôpital sud n'était pas encore assurée, car il manquait, de mémoire, quelque chose comme 40 millions €. Nous avons obtenu les 40 millions € pour le bâtiment sud Fontenoy qui donc sera livré en 2020, ce qui va permettre effectivement la fin du transfert de l'hôpital nord vers l'hôpital sud.

Nous avons obtenu également la possibilité d'avoir des aides renforcées en matière d'accueil des entreprises. Ça a été le cas sur la prime d'aménagement du territoire pour le projet Decayeux de reprise du site Whirlpool, puisque ce sont 15 000 € par emploi qui ont été donnés, soit 4 millions €, je crois, sur ce projet. Donc ça, c'était important puisque c'était directement lié à ce qui a occasionné la discussion de ce contrat.

Je passe sur les autres dossiers parce qu'au total il y en a une vingtaine, si j'ai bonne mémoire, qui sont d'importance plus ou moins grande, mais toujours d'ailleurs intéressants sur leurs fondements.

Et bien sûr ce sur quoi nous avons enfin abouti. Je dis enfin parce que les plus anciens d'entre nous dans cette salle et les élus qui siègent dans différentes instances depuis longtemps ont toujours parlé, depuis leur première élection quelquefois, c'est mon cas, du barreau Roissy-Picardie, vieille lune ! Et cette fois-ci, nous avons réussi à faire admettre que ce projet était véritablement majeur pour bien sûr accueillir des TGV à Amiens et monter dans un TGV à Amiens pour aller jusqu'à Roissy et ensuite ailleurs, mais aussi que c'était à l'évidence un transport du quotidien, car on va avoir en plus, grâce à la participation de la région, je le souligne, des TER en nombre relativement intéressant et ça aussi c'est une liaison quotidienne que nous n'avons pas vers Roissy et vous savez tous que nous avons des concitoyens qui vont travailler à Roissy. Et puis une fois que vous avez un TER pour Roissy, vous pouvez accéder à tous les TGV qui partent dans l'Europe entière.

Et ce qui s'est passé à ce moment-là, c'est que les préfets, puisqu'ils étaient deux en l'occurrence, un de région et un du département, mais également celui de l'Oise, ont demandé aux collectivités de participer. Ce n'était pas prévu au départ, mais quand c'est aussi capital pour une région, pour un territoire, que cet investissement-là, nous avons tous jugé qu'il fallait effectivement participer, certes modestement par rapport d'ailleurs à un projet qui, à l'échelle nationale, est aussi modeste, car c'est 320 millions €. On n'est pas dans des sommes plus importantes que connaissent un certain nombre d'autres projets notamment ferroviaires. Et donc que ce soit nous-mêmes, le département de la Somme, le département de l'Oise, les collectivités concernées dans l'Oise par les arrêts des TER qui ainsi s'arrêteront chez elles, tout le monde a dit OK et l'État s'est engagé à hauteur de 150 millions € et la région s'est engagée à hauteur de 120 millions €. C'est d'autant plus important qu'on sait aussi qu'elle assume les TER et qu'elle assumera les éventuels déficits des lignes TGV. Donc, c'est extrêmement conséquent l'offre qu'a faite, à l'époque, le président du conseil régional. Et nous avons ensuite obtenu un avis favorable, après qui s'était inscrit dans ce contrat de développement, de la commission DURON qui préparait la nouvelle loi sur les mobilités. Enfin ce projet a été inscrit dans le projet de loi d'orientation dite des mobilités.

La question n'est donc plus de savoir si on va avoir un barreau Creil-Roissy, mais quand. Et là, c'est vrai que nous attendions déjà des crédits d'étude qui sont nécessaires pour finaliser le dossier d'étude de ce dossier. Nous les avons. Cela nous a été annoncé lundi dernier.

La problématique, c'est qu'il reste une épée de Damoclès, comme ça vous est indiqué : c'est qu'on envisage, j'ai l'impression, je vous le dis comme je le pense, plutôt du côté de la SNCF, un nouveau débat dans le cadre de la Commission nationale du débat public, vous savez, cette grande commission dont on parle aussi ces jours-ci puisque sa présidente sera chargée d'organiser les débats que souhaite le gouvernement en réponse aux mouvements sociaux connus ces jours derniers. Mais cette Commission nationale du débat public, c'est généralement des mois de discussions, des dizaines de réunions. Et ces réunions, nous les avons eues, il y a de cela cinq, six ans. Et si c'est pour refaire la même chose, si c'est pour obtenir à nouveau les réserves formulées par le département du Val d'Oise que nous connaissons parfaitement, franchement c'est faire perdre beaucoup, beaucoup de temps sur un projet qui est techniquement identique à celui qui a fait l'objet de la précédente consultation de la commission et des enquêtes publiques nécessaires. Et que je sache, pour un petit peu connaître le dossier du Canal Seine-Nord, je n'ai pas connaissance que sur un projet de 5 milliards et non pas de 300 millions, on redemande de refaire des consultations.

Donc, nous avons une crainte de ce côté-là. Nous l'avons formulée ouvertement lundi dernier en l'absence de représentants de la SNCF alors qu'ils étaient présents à la réunion précédente, parce que nous considérons que c'est la seule méthode pour que soit tenu l'engagement pris par le

gouvernement à la fois dans la loi, mais également par la bouche du ministre des Transports, à savoir que ce dossier soit initié avant la fin du mandat présidentiel, autrement dit avant 2022.

Et je vous le dis comme je le pense : réanimer le débat autour de la Commission nationale du débat public, ça peut vouloir dire reporter aux calendes grecques ce dossier parce que s'il n'est pas lancé durant le mandat de ce gouvernement qui en a pris l'engagement, tout peut être bien sûr remis en cause en 2022. Je ne veux pas augurer de ce qui se passera en 2022, d'ailleurs il faudrait être très fort pour aujourd'hui faire des pronostics, mais ce qui est sûr, c'est que nous avons vu ce gouvernement remettre en cause tous les projets qui avaient été imaginés en matière de transport, jugeant que trop de promesses avaient été faites. Donc, un autre gouvernement peut parfaitement défaire ce sur quoi il s'est engagé. Nous le savons pertinemment. C'est la raison pour laquelle, pour tenir le calendrier qui pourrait nous amener à une ouverture en 2025-2026, nous attendons que l'État puisse faire en sorte de nous dispenser de cette Commission nationale du débat public.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité présenter un vœu aujourd'hui qui vous est soumis et que l'on pourrait peut-être d'ailleurs discuter tout de suite. Ça permettrait d'enchaîner directement sur cette communication.

Je pense que c'est aujourd'hui le seul souci que nous avons sur ce dossier qui, je le répète, est capital, qui nous a amenés à tant de combats, les uns et les autres, toutes tendances politiques confondues, depuis des années. Et donc au moment où nous touchons au but, c'est véritablement le moment d'être unanimes pour défendre le vœu que nous présentons, dont on peut éventuellement donner lecture.

DONT ACTE

63 - VŒU / QUESTION ORALE.

M. GEST : Évoquée depuis 30 ans et particulièrement indispensable pour la desserte quotidienne de milliers de Picards se rendant sur le pôle d'emploi de Roissy, la réalisation du barreau ferroviaire long de 6,5 km entre la Picardie et Roissy est attendue avec impatience par l'ensemble des habitants et des collectivités concernées (Région Hauts-de-France, Départements de la Somme et de l'Oise, agglomérations d'Amiens, Saint-Quentin, Creil, Compiègne notamment).

Notre action permanente (3 vœux adoptés depuis 2016), un engagement financier nouveau de toutes les collectivités, le soutien exceptionnel du Conseil régional et l'engagement des représentants de l'État ont enfin permis son inscription actée dans la convention de développement territorial de l'amiénois signée avec le Premier ministre Bernard CAZENEUVE le 16 mars 2017.

Le projet de loi d'orientation des mobilités présenté récemment inclut ce projet dans les priorités à réaliser sans préciser un calendrier de réalisation, malgré un rapport du conseil d'orientation des infrastructures très éloquent : « relève des projets de première priorité quel que soit le scénario financier considéré ».

[Il y avait trois scénarios financiers envisagés par le gouvernement pour l'ensemble des infrastructures de transport.]

En réunion de travail, les services de l'État nous ont fait part, le 17 décembre 2018, de la nécessité de saisir à nouveau la Commission nationale du débat public de ce dossier compte tenu d'un avis qui serait désormais caduque. Or ce projet, dont le tracé reste identique, a déjà fait l'objet d'un débat public. L'organisation d'un nouveau débat :

- relancerait des polémiques stériles avec certains opposants en Ile-de-France,
- ralentirait la conduite des études indispensables à la concrétisation rapide du barreau,
- et mettrait donc en péril cette réalisation, les travaux ne pouvant être engagés d'ici 2022.

C'est pourquoi, réuni le 20 décembre 2018, le conseil d'Amiens Métropole :

- réaffirme avec force la priorité absolue de ce projet pour les habitants de l'agglomération d'Amiens et de la région,
- rappelle le calendrier arrêté dans le cadre de la convention signée avec l'État qui prévoyait sa mise en service en 2024,
- exige de l'État, de SNCF Réseau et de la SNCF la présentation et le respect absolu d'un calendrier actant le démarrage des travaux au plus tard en 2022 et la mise en service en 2025.

Voilà le vœu que je vous présente au nom, je l'espère, de l'ensemble de la collectivité.

Ce point ne remet pas néanmoins en cause tout ce que j'ai dit précédemment sur ce contrat de développement qui était, vous le voyez, vraiment très éloigné de ceux qui prétendaient que c'était de l'enfumage.

Voilà ce que je voulais vous dire. Maintenant, je souhaite donner la parole à ceux qui souhaitent s'exprimer sur ce vœu tel qu'il vous a été présenté à l'instant, s'il y a des demandes d'expression bien sûr.

Monsieur ANGER.

M. ANGER : Monsieur le Président, nous ne pouvons qu'effectivement nous associer à ce vœu qui traduit effectivement la situation. Je pense que notre ennemi, pour paraphraser un ancien Président de la République, ça n'est pas là, en l'occurrence, les gouvernements successifs qui respectent leur engagement, mais c'est bien la SNCF qui trouve là encore un moyen de ne pas tenir les engagements qu'on lui demande. Je pense effectivement qu'il faut bien pointer les responsabilités. La responsabilité est celle de la SNCF qui maltraite notre ville, pas seulement sur ce dossier ; aussi sur l'absence de qualité des liaisons ferroviaires. Je me demande si, à un moment donné, on n'a pas intérêt à demander à Monsieur PEPY de venir s'expliquer devant cette assemblée. Je veux dire : un tel acharnement contre Amiens est inacceptable, contre Amiens, les Amiénois et les habitants de notre territoire. Donc effectivement, nous ne pouvons que soutenir ce vœu et je crois qu'il faut peut-être monter le ton par rapport à la SNCF, y compris dans les formes de confrontation parce que trop, c'est trop.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres intervenants ? Madame FOURÉ.

MME FOURÉ : Merci.

Je voulais dire d'abord très clairement et très fortement que sur le dossier du contrat de développement territorial de l'amiénois, nous avons eu le soutien extrêmement fort et extrêmement attentif de nos deux préfets :

- Le préfet du département de la Somme. Je le souligne puisque, comme vous l'avez appris, il est sur le départ de notre territoire et donc je voulais particulièrement souligner son engagement personnel pour faire en sorte que ce contrat, qui a été signé ici, soit totalement respecté ;

- Et le soutien sans faille du préfet de région LALANDE qui a été également extrêmement déterminant. J'ai souvenir notamment dans la précédente réunion d'un éclat, on va dire, fort à l'égard de la SNCF. Cet éclat fort n'a pas porté les fruits que nous espérions tous. Néanmoins, je tiens à souligner ici que c'était important qu'on ait ce soutien de nos deux préfets et au travers d'eux de l'ensemble des services de l'État dans notre région.

Et puis dire évidemment que pour moi, en tant que maire d'Amiens, mais comme pour tout le territoire bien au-delà d'ailleurs de notre communauté d'agglomération, c'est pour aussi tout le pays du grand amiénois que cette liaison Creil-Roissy est importante pour nous, à la fois parce que ça nous permettrait d'être reliés en TER avec Roissy plusieurs fois par jour, mais aussi parce que ça nous permettrait pour le moins, en tout cas tel était l'engagement, d'être reliés en lignes TGV : un aller-retour par jour pour Strasbourg et un aller-retour par jour pour Marseille. Donc, ce sont des points qui sont extrêmement importants à la fois en termes de réseaux de proximité, de réseaux du quotidien avec le point central que constitue Roissy, mais aussi pour nous relier à toute l'Europe de l'Ouest pour faire en sorte qu'on soit sur le réseau des villes TGV. On sait à quel point cet aspect est essentiel aussi pour développer l'attractivité de notre ville.

M. GEST : Merci. Oui, Monsieur CARDON.

M. CARDON : Bien sûr, comme tout le monde ici, je pense qu'on votera ce vœu sans difficulté. C'est un dossier effectivement essentiel. Je crois que c'est un dossier qui mériterait d'essayer de construire une réunion des villes comme Creil, Compiègne, Amiens. En fait, finalement, la Picardie est concernée pleinement par ce dossier et je pense qu'on aurait intérêt à tenter une démarche commune. Je pense que tout le monde est intéressé. En plus, ça permettrait d'avoir différentes couleurs politiques pour bien montrer qu'il y a là un intérêt. Et au moment où finalement on s'aperçoit qu'un certain nombre de territoires ont peut-être été un peu oubliés depuis une quarantaine d'années, c'est peut-être un des dossiers qu'on pourrait porter ensemble.

M. GEST : Je n'y vois aucun inconvénient, d'autant plus que c'est ce que nous avons fait à l'époque de la négociation du contrat de développement, puisqu'avec les communes de Compiègne, de Creil, de Beauvais aussi et d'un certain nombre de communautés de communes concernées et le département de l'Oise aussi, nous avons eu cette concertation qui nous a amenés justement à pouvoir donner globalement un accord également financier sur le montage envisagé.

Donc il paraissait aujourd'hui naturel que je vous propose une réaction immédiate. En plus, cette réunion a eu lieu trois jours avant notre conseil d'Amiens Métropole. Cela n'empêche pas évidemment d'imaginer d'autres actions derrière pour effectivement faire comprendre à la SNCF qu'il y a des moments où véritablement trop, c'est trop. C'est vrai. Je reprends les mots de René ANGER : trop, c'est trop. Chaque jour, ils martyrisent les habitants qui vont à Paris par le train, tous les jours, et sur le TGV, j'ai entendu le président de la SNCF tenir tous les discours en fonction des époques. Donc, il y a un moment donné, on peut être admiratif de sa capacité de résistance à un poste qui n'est certes pas simple, mais au-delà de cela, je considère que véritablement, là, la plaisanterie a assez duré.

Ce dossier est considéré comme prioritaire par l'ensemble de ceux qui l'ont étudié de très près. C'était le cas de mon ancien collègue DURON. Ce n'est pas la première fois qu'il était cité comme dossier prioritaire d'ailleurs. Cette fois-ci, ça a été repris. C'est dans la loi. Ça suffit.

S'il n'y a pas d'autres intervenants, je souhaiterais mettre aux voix ce vœu.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Dans les communications, je vous informe qu'un vœu vient d'être voté, et non pas qu'il sera évoqué, et je vous rappelle que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 7 février à 18 heures ici même.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 22 NOVEMBRE 2018. APPROBATION.

M. GEST : Le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2018 a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Si vous n'avez aucune remarque à formuler, je vous propose de l'adopter. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Personne. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 14 novembre et le 11 décembre 2018 dans le cadre des délégations qui m'ont été confiées par délibération du 17 avril 2014.

Avez-vous des remarques à formuler ? Je n'en vois pas. Je mets donc aux voix. Non, je prends acte. Encore deux ans et je pense que je serai au point là-dessus !

DONT ACTE

6 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2019. APPROBATION.

M. GEST : Avant de donner la parole à Benoît MERCUZOT, permettez-moi de prendre quelques instants pour introduire la présentation qui va suivre du budget d'Amiens Métropole pour l'exercice 2019.

Je voudrais tout d'abord rappeler que l'année 2018 fut riche d'investissements entièrement consacrés à améliorer la vie des habitants de la métropole. Les esprits chagrins qui ne veulent jamais voir autre chose que le verre à moitié vide diront qu'ils ont vu des travaux, et d'une certaine manière nous pourrions dire que c'est logique : je ne connais pas de réalisation aboutie qui ne connaisse une phase de création, n'en déplaise à ceux qui n'ont pas d'autres ambitions que de voir échouer notre volonté de concevoir un véritable projet de transports publics du XXI^e siècle.

Nous avons essayé de rendre cette période la moins douloureuse possible. Cela n'a pas toujours été le cas, souvent indépendamment de notre volonté. Les Amiénois ont parfois manifesté leur courroux, mais nombre d'entre eux ont fait preuve de mesure, de compréhension et de patience, et je les en remercie. Mais par ailleurs, ils font surtout preuve d'impatience et ça tombe bien : nous aussi.

Nous avons déjà beaucoup fait pour notre agglomération. Elle fait peau neuve, cela se voit et cela va se dévoiler encore sous nos yeux en 2019.

C'est une année d'inaugurations que le budget va accompagner : Aquapole, les aménagements urbains, le BHNS, le musée, le zoo, le stade urbain Wallet, le parcours Jules Verne, le développement de notre marque territoriale résonneront comme le témoignage de l'ambition que nous avons pour notre territoire, pour nos communes, pour ses habitants.

Nous avons fait le pari de l'optimisme face aux déclinistes. Nous avons fait le choix de l'avenir face aux tenants de l'immobilisme. Nous avons pris le chemin de l'audace face aux timorés.

Certains nous diront que si cela n'était pas une évidence, comme si ça n'était pas une évidence, cela a un coût. Oui, c'est le coût d'une agglomération qui veut demeurer rayonnante et attractive après avoir perdu le titre de capitale régionale. Oui, c'est le coût d'une agglomération combative qui veut offrir à ses habitants un avenir meilleur notamment en favorisant la création d'emplois, et j'y reviendrai. Mais c'est surtout le coût d'une agglomération responsable qui se veut exemplaire dans la gestion de ses dépenses.

Tout ce que nous avons entrepris et continuons d'entreprendre est mûrement réfléchi. Nous avons opté, à chaque fois que l'occasion nous en était donnée, pour des solutions financières les plus favorables à la collectivité. Nous pourrions céder à une facilité de langage en rappelant que nous serions sans doute moins endettés si l'État ne nous avait pas fait perdre près de 60 millions € de recettes. Je dis bien près de 60 : c'est exactement 58 depuis 2014. Ce n'est pas dans notre caractère de nous réfugier dans les lamentations et de nous cacher derrière l'injustice, pourtant flagrante, dont nous sommes les victimes. Nous, nous préférons puiser en nous-mêmes les ressources pour aller de l'avant.

Notre gestion du fonctionnement de la collectivité est responsable. Nos recettes augmentent notamment grâce à la politique de mutualisation qui ne cesse de prouver son efficacité, mais également, par exemple, par la modernisation de notre système de collecte et de traitement des ordures ménagères. La hausse des recettes du versement transport traduit également la vitalité de notre stratégie économique. L'URSSAF nous donne les chiffres. L'URSSAF annonce 3 000 emplois supplémentaires sur l'agglomération en 3 ans. Ça, ce sont les chiffres réels constatés par ceux qui font des déclarations d'emplois : 3 000 emplois supplémentaires.

Nos dépenses de fonctionnement n'augmenteront que de 0,06 % par rapport au budget 2018. Les dépenses de personnel ont été contenues par une gestion raisonnée des départs à la retraite, mais aussi par la diminution substantielle de l'absentéisme.

Je voudrais aussi saluer le travail difficile mené par les agents du pôle santé qui ont permis à des agents, dans une proportion là aussi inédite, de pouvoir renouer avec leur travail progressivement, de leur redonner confiance en eux-mêmes, et non seulement nous avons su éviter l'envolée des dépenses tout en augmentant le nombre des promotions et des montées en grade au sein de la collectivité. Les dépenses sont contenues ; pas les carrières.

Nous voulons aborder 2019 avec sérénité. Ce n'est pas chose simple. Le contexte social ne vous a évidemment pas échappé. Les hésitations gouvernementales sur la taxe d'habitation et les récentes mesures sociales prises dans l'urgence font planer des incertitudes sur les finances des collectivités locales.

Malgré tout, nous poursuivrons notre politique volontariste. Nous avons créé plusieurs autorisations de programme, comme celles qui concernent le parcours des hortillonnages, mais aussi le plan de déplacements de l'administration.

Nous allons poursuivre notre engagement notamment pour les aménagements urbains : la ZAC Gare la Vallée, le zoo, le musée, l'espace industriel nord, la restructuration du Colvert.

Nous continuons de soutenir notre ambitieuse politique de construction de logements. Dans le cadre de la politique de la ville, nous nous apprêtons à signer, probablement en février – c'est décalé de quelques jours en fonction des modifications de l'appareil préfectoral, devrais-je dire –, une convention avec l'ANRU où, ville et agglomération confondues, nous allons engager près de 100 millions sur 8 à 10 ans.

Malgré l'ampleur de ces engagements, il n'y a pas, il n'y a pas eu, il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité. C'est notre manière de participer à la préservation du pouvoir d'achat de nos concitoyens. C'est cette même conviction qui nous a conduits à prévoir certaines gratuités du BHNS, ainsi que le maintien du prix du ticket et surtout avec une tarification sociale tenant compte du quotient familial.

Parce que nous avons tous en nous quelque chose d'amiénois, j'invite chacun d'entre vous à poursuivre l'aventure que nous menons ensemble depuis 2014 pour rendre notre agglomération plus forte et inventer l'avenir des générations futures. Et c'est pour elles qu'à l'issue de notre débat, ce soir, je vous demanderai de voter le budget que va maintenant vous proposer Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

Vous avez évoqué énormément de points, Monsieur le Président, et notamment vous avez utilisé un mot que je reprendrai, le mot d'ambition, et je vous propose donc maintenant de voir les chiffres qui correspondent à l'ambition que vous avez tracée à grands traits.

Les chiffres, puisqu'il faut en parler, ce sont ceux-là : ce sont les chiffres réglementaires et je vous invite simplement à constater qu'il s'agit là du budget principal, d'une part, et d'autre part, des chiffres que nous adoptons réglementairement et qui prennent en compte un certain nombre d'opérations d'ordre, notamment les transferts entre sections et également les dotations aux amortissements.

Les autres chiffres globaux de ce budget sont ceux-là. Ils concernent les budgets annexes et là encore je vous rappelle, puisque ce n'est pas une surprise, d'abord qu'il y a un nombre conséquent de budgets annexes qui sont mis au vote ce soir, en même temps que le budget principal, et que si l'on regarde bien, quatre de ces budgets annexes ont un poids tout particulier. Je les mentionne : le budget annexe Transports, le budget annexe Eau, le budget annexe Assainissement et enfin le budget annexe Déchets ménagers. Et à peu de chose près, quand on additionne ces quatre budgets annexes-là, on trouve des montants équivalents à ceux de notre budget principal.

Voilà pour les chiffres globaux et je vous propose maintenant de rentrer un peu dans le détail, dans un premier temps, de notre budget principal.

Vous le voyez : c'est le montant de nos recettes et de nos dépenses et la petite partie rouge, les 18 620 000 €, correspond à notre épargne de gestion et vous êtes maintenant suffisamment habitués aux principes budgétaires pour savoir que cette épargne de gestion est importante puisque c'est elle qui constitue notre autofinancement. Et vous voyez bien qu'on la voit, cette petite partie rouge, être basculée dans les recettes d'investissement. On reviendra sur tous ces éléments-là progressivement, au fur et à mesure du déroulé.

Puisqu'on en est encore aux grands équilibres financiers, voici maintenant les chiffres les plus importants comparés au budget primitif 2018 et vous voyez bien qu'il est intéressant de comparer d'une année sur l'autre. On voit que nos recettes augmentent, non pas de façon pléthorique, mais un petit peu, doucement, on va dire. Nos dépenses, vous l'avez mentionné, Monsieur le Président, stagnent et on ne peut de ce point de vue que s'en réjouir parce que cela permet d'avoir une épargne de gestion plus importante que celle que nous avons dans le budget que nous votions l'année dernière à la même époque.

Et puis, je vous invite à constater que progressivement nous allons retrouver des niveaux habituels d'investissement, puisque vous le voyez, en 2018, nous avons un niveau d'investissement net, c'est-à-dire à notre charge, de globalement, j'arrondis un tout petit peu, 90 millions € et que nous vous proposons ce soir, dans le budget 2019, un niveau d'investissement net de 60 millions €, ce qui veut dire que le pic des investissements, on est en plein dedans, mais progressivement on voit bien que ce pic diminue. Et je vous rappelle que le montant moyen des investissements de cette collectivité, en net, est aux alentours de 30 millions €.

Voilà donc pour les grands équilibres et pour rentrer un peu plus dans le détail, il nous faut commencer à envisager nos recettes, les recettes de fonctionnement. Et vous voyez, là encore, la comparaison entre le BP 2018 et le BP 2019 et vous voyez que ces recettes sont prévues pour augmenter de 2 580 000 € avec une augmentation de 1,13 % par rapport au budget primitif 2018. Au fond, cette hausse de 1,13 % peut nous paraître particulièrement maigre, particulièrement peu importante. En tout cas, si on la compare à des périodes, si on se reporte à 10 ans en arrière, on avait plutôt l'habitude de voir des budgets qui augmentaient chaque année entre 2 et 5 %, en fonction des années. Là, finalement, avec nos 1 et quelques pour cent, on est presque contents, nous allons voir pourquoi d'ailleurs, parce que ça prouve que nos recettes continuent malgré tout à augmenter. Et pourquoi on est contents ? Parce que je vous rappelle que par exemple, il y a 3 ans, nos recettes, en 2016, avaient diminué par rapport à ce qu'elles étaient en 2015. Alors certes, on n'augmente pas beaucoup, mais on a au moins l'avantage d'augmenter un petit peu.

Cette évolution de nos recettes courantes provient d'abord des contributions directes. Vous l'avez dit, Monsieur le Président : nous n'avons pas touché aux taux et nous ne toucherons pas aux taux qui restent donc identiques. Par contre, les dispositions de la loi de finances, en tout cas telle qu'elle existait en début d'après-midi – je dis ça parce que tant qu'elle n'est pas définitivement votée, après tout, on pourrait toujours s'attendre à une surprise qui, en l'espèce, pourrait être plutôt mauvaise – font que les bases vont être réévaluées de 2,2 %, ce qui est plutôt une bonne nouvelle puisque cela nous garantit une augmentation effective de nos recettes liées à ces contributions directes.

Les dotations de l'État, pour leur part, vous l'avez souligné, continuent de ne pas augmenter. En tout cas, elles restent stables. Elles sont prévues, vous le voyez, pour cette année, à 19 millions €. Là encore, les discussions qui ont eu lieu au cours des discussions devant le Parlement pour le projet de loi de finances 2019 font que finalement sur la dotation d'intercommunalité, dont on pensait que les dispositions nouvelles amèneraient à ce qu'on subisse une petite baisse parce que nous avons un coefficient d'intégration fiscale supérieur à 50 %, il semble bien que nous pourrions avoir le même niveau finalement, c'est-à-dire de 19 300 000 € et non pas comme on l'envisage là de 19 050 000 €.

En tout cas, et là encore, vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, le chiffre est clair : depuis 2014, ce sont bien 58 millions € que nous n'avons pas perçus du fait des baisses des dotations d'État. On peut représenter la même chose sous une forme différente. Vous voyez bien que si les

dotations de l'État ne baissent plus, malheureusement elles n'augmentent pas non plus et elles n'ont jamais été aussi basses pour notre collectivité qu'elles ne le sont depuis 2017.

Cela peut paraître étrange, quand on évoque les recettes, d'envisager des recettes de personnel. Je vous rappelle que nous avons la particularité d'avoir une gestion unifiée du personnel entre Amiens Métropole et notamment la ville d'Amiens, mais, vous le voyez, également les EPCC ou encore le CCAS de la ville d'Amiens. Cela veut dire que tous les personnels sont métropolitains. Cela veut donc dire que c'est la métropole qui, à la fin de chaque mois, établit les salaires de l'ensemble des personnels et naturellement la ville d'Amiens rembourse à l'euro près ce qui est payé aux personnels payés par la métropole, mais qui travaillent pour la ville d'Amiens. Et vous voyez que ces recettes sont d'un montant conséquent, puisqu'elles se montent à plus de 87 millions €, mais qu'évidemment ces recettes sont compensées exactement pour le même montant dans nos dépenses puisque si la ville d'Amiens nous rembourse, précisément c'est bien parce que préalablement nous avons payé ses personnels.

Et le troisième élément qui vient constituer nos recettes, ce sont les recettes d'activité des services, et là vous voyez qu'entre les crédits ouverts en 2018, c'est-à-dire ceux qui résultent non pas seulement du BP mais y compris de la décision modificative que nous avons adoptée lors de notre précédent conseil, il y a un certain nombre de modifications assez sensibles.

D'abord, on constate que les recettes tarifaires sont prévues en baisse assez sensible entre 2019 et 2018. Cela provient notamment du fait que nous n'allons plus percevoir la taxe sur les hortillonnages qui sera perçue directement par une association. On pourra éventuellement revenir sur ce point. Nous ne percevons plus la taxe. Nous avons évidemment des dépenses en moins dans notre budget. Donc cette non-recette est compensée, d'une certaine façon, par des non-dépenses.

Un autre élément qui vient expliquer cette baisse de recettes d'activité des services, c'est notamment la fermeture du Coliseum qui est programmée durant l'été pour permettre d'y pratiquer un certain nombre de travaux, de remises à niveau ou de mises aux normes de cet équipement.

Et puis, une autre baisse assez sensible, quand on compare 2018 à 2019, vous le voyez, c'est le plot rouge, les recettes de nos partenaires financiers. Au fond, il n'y a pas lieu de s'étonner puisque je vous rappelle qu'en 2018, nous avons programmé des recettes exceptionnelles, notamment de la région et plus modestement du département, pour financer l'événement que nous avons envisagé, l'événement exceptionnel qui aurait été Royal de Luxe. Évidemment, nous ne projetons plus cet événement qui finalement d'ailleurs n'a pas eu lieu, comme chacun le sait, et naturellement du même coup nous n'envisageons pas dans notre budget de percevoir ces subventions qui étaient exceptionnelles. Je devrais dire, pour être tout à fait précis et exact, des subventions qui auraient été exceptionnelles puisque finalement nous ne les avons pas perçues.

Puisque nous avons évoqué les recettes, nous pouvons maintenant évoquer les dépenses. Je vous laisse regarder comment elles sont constituées et vous voyez bien que sans surprise, ce sont les dépenses de personnel qui constituent le bloc le plus important de nos dépenses. Je vous rappelle que sur ces dépenses de personnel, sur ces 141 millions € de dépenses de personnel, il faut en réalité, pour regarder ce qui ressort de la stricte décision de notre métropole, du strict fonctionnement de notre métropole, retirer les 87 millions € qui proviennent des dépenses faites pour les agents de la ville d'Amiens, pour que chacun garde ça en tête.

Alors, reprenons chacun des éléments de ces dépenses.

Vous le voyez, le premier d'entre eux, ce sont les dépenses de personnel et là encore nous sommes dans la nécessité et non seulement la nécessité, mais nous y arrivons, le fait de maîtriser l'évolution de la masse salariale. Chacun sait bien que l'évolution de la masse salariale dépend de beaucoup d'éléments qui peuvent résulter de nos propres décisions, mais elle dépend aussi en bonne partie de décisions qui sont prises par l'État et notamment le fameux PPCR, le Parcours professionnels, carrières et rémunérations, qui s'applique en 2019. Je vous rappelle qu'il avait été suspendu en 2018, qu'il va s'appliquer en 2019 et dont l'application a un coût estimé, à ce stade, de l'ordre de 800 000 € pour l'année 2019. Voilà donc pour les dépenses de personnel que nous nous efforçons donc de contenir.

Les autres dépenses sont les dépenses d'exploitation. Là encore, vous pourriez être amenés à vous dire, en ayant une lecture rapide de ce graphique, que l'on réduit sensiblement les dépenses d'exploitation et finalement on pourrait se dire : oui, mais alors, c'est bien gentil, mais avec quoi vont fonctionner les services ?

En réalité, cette baisse n'est qu'apparente par rapport à 2018. Or, je vous rappelle que de la même façon qu'en recettes nous envisagions des recettes exceptionnelles en 2018, nous avons évidemment positionné en face de ces recettes exceptionnelles des dépenses exceptionnelles : la dépense exceptionnelle qui aurait résulté de Royal de Luxe. Puisque nous ne programmons pas à nouveau cet événement exceptionnel, naturellement nous n'inscrivons pas cette dépense exceptionnelle dans les dépenses. Ce qui veut dire qu'en réalité la comparaison doit plutôt se faire avec l'année 2017 et vous voyez qu'entre 2017 et les crédits ouverts en 2019, il y a une augmentation de 2 millions € pour ce qui concerne ces dépenses d'exploitation.

Nos dépenses sont également composées, notamment pour la part la plus importante, de notre participation aux budgets annexes. La plupart de nos budgets annexes sont ou doivent être à peu près équilibrés. Vous voyez que pour la plupart des budgets, quand il est prévu que notre budget principal participe au budget annexe, c'est pour des montants modestes, sauf pour un budget qui intéresse tout particulièrement mon voisin : c'est le budget annexe Transports. Vous savez que ce budget annexe, je n'apprends rien à personne, vit des années tout à fait particulières d'investissements particulièrement lourds, et nous envisageons, pour 2019, de participer à l'équilibre de ce budget annexe Transports par une subvention d'équilibre de 3 millions €. Il y aura donc un virement de 3 millions € de notre budget principal vers le budget annexe des Transports.

Puisque nous avons vu les recettes, les dépenses, nous pouvons comparer les deux et je vous invite à constater deux éléments qui résultent de ce graphique.

Le premier élément est que le resserrement des lignes que nous observons entre 2018 et 2017 provient notamment, pour une part non négligeable – je vais vous donner un chiffre dans un instant – de ce que nous comparons le budget primitif au compte administratif. Et vous le savez bien, c'est la règle : quand on établit un budget, nous sommes particulièrement prudents sur le montant des recettes et par ailleurs nous ouvrons suffisamment de crédits pour que la collectivité puisse fonctionner. Ce qui veut dire qu'au moment du compte administratif, de manière habituelle, nous constatons toujours que les recettes, sauf accident, ont été plutôt supérieures à celles qui étaient envisagées au budget primitif et que les dépenses n'ont pas été exécutées en totalité. Et quand on regarde les années précédentes, on constate que, bon an mal an, entre les chiffres votés au budget et les chiffres exécutés, il y a un écart globalement de 7 millions € en moyenne. Ça, c'est le premier élément. Donc, il ne faut pas s'inquiéter de ce resserrement que l'on constate entre 2018 et 2017.

Le deuxième élément, c'est qu'on voit bien que nous avons un excédent de gestion courante qui est plus important dans ce BP 2019 qu'il n'était au BP 2018 et cela se constate très facilement, et Monsieur GUÉANT peut en témoigner, par le fait que la ligne bleue s'écarte plus sensiblement de la ligne rouge. On échappe du même coup à ce que l'on appelle traditionnellement l'effet ciseaux qui, vous le savez bien, serait un effet particulièrement redoutable pour nos équilibres budgétaires. Voilà pour ce qui concerne l'autofinancement.

L'autofinancement pour quoi faire ? Évidemment pour investir. J'évoquais tout à l'heure, à propos des grands équilibres, que nous allions retrouver progressivement le niveau habituel de nos investissements. Il est encore particulièrement important pour 2019 : 74 millions € d'investissements prévus, 60 millions € de charge nette puisque nous allons percevoir 14 millions € de recettes liées à ces investissements. Un certain nombre d'autorisations de programme sont créées. Je vous laisse les regarder. Vous voyez qu'au regard de bon nombre d'autorisations de programme, ce sont des autorisations de programme d'un montant relativement modeste.

Je vous laisse regarder vous-mêmes les domaines dans lesquels ces investissements vont se réaliser. Sans aucune surprise, le domaine dans lequel l'investissement le plus lourd sera réalisé sera celui des transports. Mais vous voyez que la culture notamment est toujours placée en très, très bonne position. Je vous laisse regarder les différents éléments.

Et puis, pour donner quelques chiffres, cette fois non pas d'autorisations de programme mais de crédits de paiement, voilà un certain nombre de chiffres. Vous voyez qu'en tête, si on doit établir un classement, nous trouvons les aménagements urbains dans le cadre du BHNS pour pratiquement 9,5 millions €. Nous trouvons notre participation à la ZAC Gare la Vallée pour pratiquement 5 millions €. Et puis ensuite vous voyez des opérations particulièrement importantes : le fonds pour l'espace industriel nord à hauteur de 2,5 millions €. Je ne vais pas reprendre la totalité. Je souhaite juste mentionner ici, parce que c'est un élément important, la dotation de proximité qui se monte à pratiquement 1 800 000 €.

Voilà donc pour les chiffres de nos investissements.

Évidemment, pour financer cela, nous avons des recettes provenant de nos partenaires financiers. Nous avons l'autofinancement, notre excédent de gestion courante. Et puis, nous avons un endettement dont vous voyez la montée progressive, encore qu'entre 2017 et 2016, il y a eu une toute petite stagnation et que sans surprise en 2018 le stock global de dette a monté et il continuera de monter en 2019. Cela veut dire que nous allons effectivement, si nous votons ce budget, ce que je souhaite évidemment, autoriser à recourir à un emprunt pour un maximum de 59 millions €. On était à une autorisation d'emprunt beaucoup plus importante en 2018.

Et naturellement, nous allons, pour procéder à ces emprunts, recourir aux méthodes habituelles et je vous invite à constater que nous avons un taux moyen d'emprunt particulièrement bon puisqu'il se situe à 1,11 % et cela nous amène à avoir une annuité d'emprunt sur le budget principal qui est estimée à 15 500 000 €. J'arrondis un tout petit peu les chiffres. Et naturellement nous continuerons à fonctionner en trésorerie 0.

Et puisqu'il est toujours intéressant de se comparer aux autres territoires qui sont comparables, en l'occurrence les territoires du bassin parisien, voilà ce que donne notre endettement. Pour les chiffres connus pour les autres collectivités, à la fin de l'année 2017, au 31 décembre 2017, vous voyez qu'en ajoutant l'endettement de la ville centre et de l'intercommunalité, à la fin 2017, notre collectivité était, parmi ces villes du bassin parisien, en euros par habitant, le territoire le moins endetté de notre panel de comparaison.

En se projetant, vous voyez qu'à la fin de l'année 2019, nous aurons un endettement par habitant de l'ordre de 2 300 € par habitant et vous voyez qu'en supposant même que les autres territoires soient restés stables, nous serons à des niveaux comparables aux autres territoires, notamment la ville de Rouen. Et un petit clin d'œil, parce que j'ai lu cet après-midi un article qui concerne Orléans, qui doit voter son budget ce soir : 2 541 € d'endettement par habitant. Et pourquoi cet article est particulièrement excellent, me souffle le président ? C'est que tout simplement le vice-président chargé des finances dit qu'en matière d'investissement, de choix d'investissement, ils se sont beaucoup inspirés de la ville, pardonnez-moi, de la métropole amiénoise, notamment du fait de son choix d'acquisition de bus électriques. J'évoque Orléans parce qu'il se trouve que peut-être, ce soir, lors de leurs débats, ils évoquent la métropole amiénoise, sait-on jamais. En tout cas, c'était dans *La République du Centre*. C'est un article qui est paru aujourd'hui.

Voilà pour le budget principal.

Il me reste maintenant à évoquer les budgets annexes. On va le faire rapidement parce que je ne voudrais pas abuser de votre patience.

Habituellement, on commence par les transports, mais là, finalement on commence par l'eau. Finalement, vous voyez qu'il y a des choses qui peuvent paraître étonnantes et donc qui méritent une petite explication. C'est que si nous prévoyons des dépenses courantes en baisse de 3,12 %, cela provient simplement de ce que les redevances que nous verserons à l'Agence de l'eau sont prévues en diminution et nous allons retrouver le même mécanisme pour l'assainissement, puisque de la même façon l'Agence de l'eau, on y reviendra dans une autre délibération, a évoqué, a prévu, a voté la baisse de ce qu'elle prélève sur les abonnés et que nous commençons, nous, par prélever. Donc, on prélève et après nous lui reversons. Et comme nous prélevons moins, nous reverserons moins. Et puis, je vous laisse regarder les différents travaux d'investissement qui sont importants, vous le voyez, et qui sont prévus sur ce budget annexe de l'eau.

Il y a le même mécanisme de baisse des dépenses courantes pour le budget Assainissement. Vous voyez là encore des montants importants en investissement. Je vous laisse regarder notamment les travaux sur les stations d'épuration.

Voilà le budget annexe Transports qui est en volume le plus important de nos budgets annexes. Et vous voyez – le président, là encore, l'a évoqué tout à l'heure – un produit de versement transport (VT) en nette progression du fait simplement du développement de l'emploi salarié sur notre métropole puisque le VT est directement calculé sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés. Vous voyez que l'État ne nous compense que partiellement le relèvement du seuil d'assujettissement au VT. Je vous rappelle qu'il y a 2 ans, toutes les entreprises de plus de 9 salariés payaient ce VT. Le seuil a été relevé à 11. Ça nous a fait 1 million € en moins globalement et puis l'État ne nous compense qu'un tiers de notre perte. Et évidemment une forte année d'investissement avec pratiquement 21 millions de charge nette d'investissement, donc des investissements qui se poursuivent sans surprise pour le bon fonctionnement du BHNS au cours du printemps.

Et puis le dernier budget annexe que je vous propose d'évoquer, c'est le budget annexe Déchets ménagers qui se propose, cette année, de fonctionner avec le même niveau de taxe d'enlèvement des ordures ménagères que l'année précédente, c'est-à-dire un niveau à 8,53 %. Et vous voyez, là encore, un montant d'investissement prévu particulièrement important, supérieur en tout cas à 6 millions €.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, les éléments de présentation des chiffres qui composent ce projet de budget métropolitain pour l'année 2019.

M. GEST : Merci cher collègue. La parole est à Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Merci Monsieur le Président.

Lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons conclu en indiquant que nous analyserions votre projet de budget à l'aune d'un maintien au niveau le plus haut possible des services à la population via les services publics métropolitains et à l'aune d'un investissement qui soit compatible avec nos capacités d'autofinancement, c'est-à-dire autofinancé à plus ou moins 50 % pour rester sur une ligne soutenable et aussi pour ne pas dépendre, au-delà du nécessaire, des établissements financiers.

Le moment politique que vit notre pays donne plus d'acuité à la nécessité, je dirais même à l'impérieuse nécessité, de placer ces questions au centre du débat, de leur donner tout le poids qu'exige la situation et surtout qu'exigent par leurs revendications 99 % de nos concitoyens. Ils se sont mis en mouvement et expriment massivement leur souffrance, leur colère et leur adhésion à la résistance qui s'organise face aux inégalités et aux injustices d'un système en crise. Ce mouvement vient de loin, du profond du pays, et les élus locaux que nous sommes, en première ligne, avons souvent évoqué et alerté sur les causes de ces souffrances que nous voyons grandir. Nous avons aussi alerté sur le mépris venu du sommet de l'État à notre égard, symptomatique d'une méthode verticale et arrogante qui ne présageait rien de bon. Le couvercle saute enfin et on peut remercier nos concitoyens de faire irruption dans le débat démocratique, de prendre leurs responsabilités en refusant et en dénonçant l'inacceptable, et en proposant des solutions surtout, ce qui est aussi très intéressant.

Cela donne donc à ce budget métropolitain une importance et un rôle évidents par les réponses qu'il peut apporter à sa mesure aux questions posées : pouvoir d'achat, services publics efficaces et de qualité, développement harmonieux et ambitieux du territoire. Nous devons donc nous poser la question de savoir s'il répond à ces besoins.

Je vais néanmoins, avant ça, passer les points principaux de ce budget en revue, comme l'a fait notre collègue, le vice-président aux finances, Benoît MERCUZOT.

Sur les recettes, effectivement, elles augmentent faiblement par rapport au budget primitif 2018, vous l'avez dit : + 1,13 %. La reprise des recettes fiscales est malheureusement compensée par une petite baisse, mais une baisse tout de même, des dotations d'État et par une baisse des recettes d'activité des services dont on ne trouvait pas d'explication dans les rapports, mais vous les avez fournies en séance. En tout cas, vous avez confirmé qu'elles n'étaient pas dues à une baisse des tarifs.

En ce qui concerne les dépenses, elles sont, elles, rigoureusement stables avec une compression des dépenses du personnel propre à Amiens Métropole – je n'inclus pas et je laisse de côté le personnel pour Amiens – et du personnel permanent, je précise, juste en dessous de leur niveau du budget primitif 2018, lequel a vu, on s'en souvient, en DM un transfert vers les personnels non permanents et une baisse sévère de 2,7 millions à l'occasion de cette même DM. Cela peut se traduire, et il faut en être conscient, par le non-remplacement d'un certain nombre de départs en retraite, par la non-compensation du glissement vieillesse technicité, qui est toujours entre 1 et 1,5 % chaque année quoi qu'on fasse. Et donc on peut se dire que certains services seront forcément touchés, ce qui ne va pas dans le sens du développement du service public que

j'évoquais justement dans les besoins de la population, au début de mon intervention, et là-dessus nous n'avons toujours pas de statistiques clairement présentées sur l'évolution des effectifs de personnel, sur l'impact aussi de la disparition des emplois aidés, par exemple.

Les constats sont des recettes en hausse et des dépenses bloquées. Dans ces conditions, l'excédent de gestion prévisionnel enregistre mécaniquement une hausse, ce qui permet d'améliorer très légèrement le panorama après le constat, vous l'avez fait aussi, d'une brutale rupture entre 2017 et 2018. Nous verrons ce que cela donne au compte administratif 2018, mais avec le niveau d'investissement programmé, on atteint, il faut bien se le dire, les limites raisonnables et l'effet de ciseaux dû à la dette est une menace réelle sur les années à venir. Dans l'immédiat, il restera à confirmer ces prévisions, en particulier celles relatives à la ligne personnel qui me semble excessivement comprimée.

Sur vos choix d'investissements, ils sont dans la continuité de la programmation prévisionnelle des investissements, mais marquent en effet un net ralentissement pour revenir à un niveau de crédits de paiement moins élevé laissant tout de même une charge nette encore importante de 60 millions € pour, on l'a vu, moins de 10 millions de ressources disponibles, en prévisionnel bien sûr, ce qui fait un pourcentage d'autofinancement prévisionnel de seulement 16 %. C'est, après les 10 % seulement du BP 2018, une tendance clairement insoutenable dans le temps.

La mobilisation des emprunts, si elle se fait encore aisément en raison du contexte des politiques monétaires et financières des banques centrales et du système bancaire, va culminer à un niveau qui fera monter la durée du désendettement qui aboutira à réduire sévèrement la voilure dans les années 2020, voire même à contraindre vos successeurs à mobiliser d'autres ressources, par exemple la fiscalité. Qu'est-ce qu'il restera à ce moment-là ? Loin de nous l'idée de jouer, comme certains dans votre majorité, les prophètes de malheur, mais le constat lucide de la réalité nous impose d'anticiper cette situation, ce que délibérément vous refusez de voir.

Procéder par à-coups n'est pas forcément une bonne stratégie pour l'économie locale, je l'ai déjà dit. Sur la moyenne des investissements au final en 2026 qu'enregistrera cette collectivité, si elle est identique à celle des mandats précédents, en quoi les niveaux actuels auront été déterminants ? Surtout si la contrepartie, ce sont des privatisations d'équipements confiés en PPP ou en quasi PPP. Nous avons la piscine sud, pour la ville le réseau de chaleur. Demain, peut-être, l'usine de méthanisation. Après-demain quoi d'autre : l'eau, l'assainissement ? Ces projets-là, que vous multipliez, sont des bombes à retardement budgétaire, du camouflage de dette et le renoncement à la maîtrise d'ouvrage. Même la Cour des comptes a demandé à l'État de renoncer à ce type de contrat.

Passons en revue quelques postes d'investissement.

Sur le logement, j'ai noté que le soutien à la construction de logements locatifs sociaux chutait de 60 %. On perd 2 millions : on passe de 3,3 millions à 1,3 million. C'est en décalage avec les besoins que j'évoquais au début de mon propos.

Sur la voirie, j'ai trouvé 9,3 millions en accompagnement du BHNS, 2,7 millions pour le pôle santé sur la ZAC Intercampus, 7 millions pour des opérations d'aménagement, ce qui fait 19 millions et je n'ai peut-être pas tout vu. Donc même éparpillé dans plusieurs lignes, le tropisme vers la voirie n'est pas près de s'estomper. En parallèle, je n'ai trouvé que 1,2 million pour le schéma directeur des aménagements cyclables et ne dites pas que le BHNS est un pas de géant pour les cyclistes : ils ont la portion congrue et les aménagements réalisés sont loin d'être confortables pour les deux-roues cyclistes, croyez-en un pratiquant.

Sur l'enseignement supérieur, je vois 0 sur la ligne « aménagements Citadelle ». Peut-être me trompai-je, mais est-ce à dire que l'insertion et la relation du site avec les quartiers environnants, qui nous semblent essentielles pour la réussite du projet, sont terminées ou laissées de côté ?

Concernant les budgets annexes, évidemment le budget annexe Transports est « transfiguré » par le BHNS, ce qui fait que l'analyse est forcément fragile et en attente d'une stabilisation qui viendra plus tard.

Je note que vous avez apporté une réponse aux besoins de pouvoir d'achat sur ce budget et à la nécessité de soutenir le commerce de centre-ville en initiant une expérimentation de gratuité, en annulant la hausse du tarif du ticket prévue en 2019, ainsi qu'en prévoyant la gratuité pour la première tranche de la tarification solidaire. C'est une décision que nous saluons, qui répond à la demande sociale et aux préoccupations environnementales, sachant que dans la période antérieure, 40 % des usagers bénéficiaient déjà de gratuité et 20 % de réductions tarifaires.

Nous estimons que la qualité du service et la gratuité, quand elle existe, ne doivent pas s'opposer, ce qui signifie qu'il faut trouver les financements correspondants ailleurs afin de ne pas priver le réseau des moyens de son développement.

Nous rappelons également que la mobilité doit être traitée de manière globale et aux échelles appropriées, c'est-à-dire localement les dessertes interquartiers, le stationnement, au niveau métropolitain, en réglant et en ajustant toutes des questions d'urbanisme et de logement pour que les gens n'aient pas à se déplacer excessivement, et au niveau du pôle métropolitain pour la répartition des emplois. Mais je pense qu'on est convaincus de cette nécessité et que vous partagez ce point de vue.

Sur les budgets annexes Eau et Assainissement, là, il nous arrive une surprise tout de même, on le verra tout à l'heure. Au contraire du précédent, la hausse imposée par l'Agence de l'eau ne nous convient pas. C'est encore une nouvelle fois une façon qu'a l'État, qui puise d'ailleurs dans le budget des avances, de vouloir piloter les collectivités. La hausse et un prix plancher contre des subventions, c'est un chantage que nous jugeons inacceptable.

Si les taxes baissent cette année et l'année prochaine, qui nous dit qu'une fois que nous aurons procédé à une augmentation, elles ne devront pas repartir à la hausse parce qu'il faudra bien nourrir la ligne des subventions ? Et on nous interdira, à ce moment-là, de bloquer ou de baisser nos tarifs. Donc, nous serons pris dans la nasse et donc nous sommes contre ce nouveau diktat qui va jouer contre le pouvoir d'achat des ménages que justement nous voulions préserver, ce qui était l'objet de mon intervention en lien avec le contexte politique et social de notre pays. Il me semble qu'il fallait le noter et le relier à ce budget contre lequel nous voterons, même s'il a des aspects favorables que j'ai soulignés.

Voilà, Monsieur le Président, mon intervention pour le moment. Merci.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? J'avais Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Oui, Monsieur le Président, depuis plusieurs années, le budget des collectivités locales s'élabore dans l'incertitude : baisse des dotations de l'État, contractualisation voulue par l'État, loi de finances toujours incertaine, etc. C'est dire qu'il n'est pas facile d'établir un budget.

Vous avez décidé, comme l'an passé, de ne pas augmenter les taux d'imposition, de respecter la contractualisation que vous avez signée avec l'État et de continuer à investir fortement. Pour pouvoir y arriver, vous êtes évidemment obligés de contenir fortement les dépenses de personnel et vous devez recourir à l'emprunt : encore près de 60 millions en 2019.

Contenir les dépenses de personnel est bien sûr essentiel pour une collectivité locale, mais ne pas renouveler les départs en retraite, avoir recours à des entreprises extérieures, employer des personnels non permanents, n'est-ce pas finalement diminuer le service rendu à la population ? Cela nous inquiète fortement.

Les investissements sont évidemment indispensables et les choix possibles nombreux : rénovation d'habitats anciens, rénovation énergétique, transports en commun, équipements sportifs, équipements culturels, fibre optique et bien d'autres encore. Mais on ne peut tout financer. Il faut faire des choix et le niveau d'investissement doit être en corrélation avec la capacité future d'autofinancement. De plus, les gros équipements entraînent de grosses dépenses de fonctionnement qui seront toujours là les années futures.

Pour le BHNS, j'ai toujours montré mon inquiétude quant aux lignes des quartiers, et je le redis aujourd'hui : les dépenses de vitrine des quatre lignes du BHNS ne doivent pas se faire sur le dos de tout le reste du réseau et les tarifs doivent rester raisonnables puisque pour l'instant vous n'êtes pas, comme moi, favorables à la gratuité totale des bus.

Pour les investissements, je suis plutôt dans la perspective d'étalement de ces investissements. Le projet du zoo à 42 millions, dont 20 millions dans cette mandature, était-il urgent et impérieux ? La Citadelle a-t-elle enfin cessé de nous coûter de l'argent supplémentaire ? N'aurait-on pas pu lisser davantage les travaux du Musée de Picardie ? Alors je ne dis pas que tous ces projets sont inutiles, mais qu'on aurait pu prévoir un étalement plus grand des dépenses. Le temps d'un mandat municipal n'est pas forcément adapté à tant d'investissements. Faire les choses bien n'est pas forcément les faire au plus vite.

J'ai peur que votre emballement ne soit payé plus tard par nos concitoyens. Hausse des impôts, hausse des prélèvements sur les entreprises, hausse des tarifs des services, voilà ce qu'il faut éviter. Il me semble que de ce côté-là, vous prenez des risques pour l'avenir.

M. GEST : Madame LEPRESLE.

MME LEPRESLE : Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, l'année 2018 a rappelé au monde entier que les conséquences de la crise climatiques sont déjà là. Il y a quelques mois, un rapport du GIEC rappelait l'urgence de limiter le réchauffement à 1,5 °C.

L'année 2018 devrait figurer parmi les plus chaudes jamais enregistrées. Elle a été marquée par des événements extrêmes : feux de forêt, typhons, inondations, canicules. Il est donc urgent d'agir contre le réchauffement climatique et en même temps il est aussi urgent d'agir pour redonner du pouvoir d'achat à nos concitoyens. Le mouvement des gilets jaunes prouve l'urgence de la situation.

Il est plus que temps d'accélérer la transition énergétique et celle-ci ne doit pas se faire au détriment des habitants modestes. C'est le moment d'orienter les priorités budgétaires vers des

investissements liant écologie et amélioration du niveau de vie. Ce n'est pas seulement l'État qui peut contribuer à changer la situation. Les collectivités locales ont aussi leur rôle à jouer.

Dans ce contexte, il ne nous paraît pas nécessaire d'augmenter les tarifs des services tels que l'eau, d'autant que les recettes sont en légère augmentation grâce à la revalorisation des bases qui fait que les ménages paieront plus d'impôts, même si vous n'augmentez pas les taux d'imposition.

Il ne nous paraît pas nécessaire non plus de contribuer à supprimer les postes de fonctionnaires, comme vous l'avez fait depuis le début de votre mandat, concourant ainsi à augmenter le nombre de demandeurs d'emploi dans notre ville et à désorganiser les services. Les personnels sont indispensables pour mener à bien les politiques.

Du point de vue des investissements, ceux-ci devraient se concentrer sur des opérations structurantes qui permettent le développement durable du territoire, la rénovation thermique des bâtiments et des logements, les transports alternatifs à la voiture, les transports en commun et les modes doux de déplacement, le développement des énergies renouvelables et la culture.

Or, dans ce budget 2019, nous constatons une nouvelle fois que les budgets consacrés au développement durable sont très faibles (680 000 €), le budget rénovation énergétique (400 000 €) nettement insuffisant pour permettre la rénovation des logements privés. Et dans le même temps, toujours, les budgets consacrés à la voirie sont toujours très élevés, même si effectivement nous constatons une baisse affichée des dépenses consacrées aux opérations d'aménagement : 7 millions par rapport à 11 l'an dernier. Mais comme le disait mon collègue Jacques LESSARD, celles-ci sont aussi à additionner avec les dépenses de voirie dans les ZAC : 2,7 dans la ZAC Intercampus et 9,3 millions pour les travaux liés au BHNS.

Je vais dire la même chose que Jacques LESSARD : si encore ces opérations d'aménagement pouvaient permettre que les bus soient moins embouteillés dans la circulation automobile, on pourrait s'en féliciter, mais on peut en douter vu le nombre de kilomètres de site propre prévus. Et c'est dommage aussi que vous n'en profitiez pas pour créer des aménagements cyclables sécurisés.

Lors du dernier conseil d'agglomération, vous vous êtes auto-félicité des avancées sur le vélo en énonçant 240 kilomètres de pistes cyclables. Nous nous demandons bien où sont ces 240 kilomètres parce qu'aujourd'hui la réalité c'est que la circulation à vélo est très dangereuse et très compliquée à Amiens. Je pense que vous ne faites pas de vélo, sinon vous vous en rendriez compte. D'ailleurs, ce serait bien d'avoir une idée de l'accidentologie dans la ville parce que je vois beaucoup de gens qui tombent et aussi beaucoup de gens qui roulent sur les trottoirs, c'est d'ailleurs signalé, parce que c'est très dangereux de rouler sur les routes et compliqué. Et donc ça pose des problèmes aussi avec les piétons.

Pourtant, il est primordial d'investir dans le développement de la mobilité douce pour réduire les impacts sur la santé et l'environnement, pour améliorer la qualité de vie des Amiénois et augmenter leur pouvoir d'achat.

Et pour les quartiers politique de la ville et l'habitat, le budget relatif à l'amélioration de l'habitat privé est très insuffisant (250 000 €) et pourtant, compte tenu des difficultés de la population, nous devrions mettre tout en œuvre pour réduire les inégalités et redonner confiance en l'avenir.

Voilà ce que je voulais dire sur ce budget.

M. GEST : Merci. La parole est à Brigitte FOURÉ.

MME FOURÉ : Merci Monsieur le Président.

Quelques mots puisque plusieurs d'entre vous ont fait des remarques sur l'état du personnel. Je voudrais rappeler qu'évidemment, conformément aux exigences légales, vous disposez dans le document intitulé « documents réglementaires » aux pages 163 et suivantes, d'un état du personnel de notre collectivité. Vous avez ainsi tous les éléments utiles à votre réflexion sur ce point.

J'ajoute qu'évidemment l'état du personnel a été présenté également en CT préalablement, lors du dernier CT, comme la loi nous le demande.

J'ajoute enfin que s'agissant du personnel, sans aucun dogmatisme, nous veillons à ce qu'à chaque fois qu'une personne quitte notre collectivité, soit pour partir en retraite, soit pour toute autre raison, une réflexion soit menée pour savoir si son remplacement est utile, pertinent. Donc, comme vous le faites, mes chers collègues, dans vos communes et comme le font tous les élus locaux responsables, nous sommes, à Amiens Métropole, attentifs à avoir les postes nécessaires au service public et Dieu sait si nous avons besoin bien sûr de postes d'hommes et de femmes compétents dans notre collectivité pour faire face aux besoins, mais nous sommes attentifs à l'efficacité du service que nous rendons aux habitants d'Amiens Métropole.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur BOURGOIS a la parole.

M. BOURGOIS : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

Depuis le début du mandat, nous avons adopté des projets dont il me semble aujourd'hui que l'exécution soulève de plus en plus de questions. Je vous avais, au DOB, posé un certain nombre de questions. Les trois principales étaient les suivantes :

Tout d'abord, quel impact de nos investissements sur les coûts de fonctionnement à venir ?

La deuxième question concernait les modèles économiques de nos grands projets. Ces modèles ont-ils bougé, ont-ils été revus et peut-on en connaître les évolutions ?

Et puis la troisième question, c'était : peut-on tenir ainsi sans augmenter la fiscalité après 2020 ?

Alors sur cette dernière question, tout à l'heure, Monsieur le Président, vous avez donné une réponse qui va dans le sens de ce que j'espère entendre.

Au cours du débat d'orientations budgétaires, je me suis exprimé publiquement en conscience, sans aucune forme de mise en cause de qui que ce soit. Ça consistait simplement à poser des questions précises qui me semblaient pertinentes, voire utiles pour l'avenir.

Je suis toujours en attente des réponses à la plupart de ces questions et mon abstention doit être vécue, si vous le voulez bien, comme étant une invitation au débat, à la réflexion et à l'évaluation de nos politiques.

M. GEST : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non. Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, quelques éléments pour faire suite aux interrogations ou aux remarques qui ont pu être exprimées.

D'abord, je ne partage vraiment pas la lecture, que je considère comme partielle, qu'a proposée notre collègue Madame LEPRESLE, concernant quelques chiffres qui ont été donnés, parce que je pense qu'on peut être plusieurs ici et peut-être même une majorité à être convaincus qu'effectivement la question climatique est une question essentielle pour ne pas dire urgente et qu'il convient donc, là où nous sommes, d'agir avec les moyens qui sont entre mes mains.

J'ai entendu que vous citiez un chiffre au fond tellement peu important, j'allais dire presque ridicule au regard du montant global du budget que nous votons, mais je voudrais quand même vous signaler que vous oubliez de dire qu'il faudrait ajouter au chiffre que vous avez mentionné les 36 millions € que nous consacrons à l'acquisition de bus électriques, c'est-à-dire de bus qui n'émettront pas de CO₂ en roulant. Alors, vous pouvez considérer que c'est un mauvais choix, vous pouvez considérer que ce n'est pas grand-chose finalement au regard du CO₂ que l'activité de notre métropole émet, etc. Cela n'empêche que c'est une réalité et que c'est un choix qui a un poids réel en matière budgétaire.

Toujours à propos des éléments partiels et tellement partiels qu'ils en deviennent faux, pardonnez-moi de le dire comme ça, c'est à propos de la remarque qui concerne les lignes que l'on dit quelquefois secondaires dans le réseau de bus. C'est mon collègue Pascal RIFFLART qui pourrait évidemment détailler ça bien mieux que moi. Je rappelle que sur ce fameux réseau secondaire, à partir du moment où les lignes BHNS fonctionneront, il y aura annuellement 300 000 kilomètres supplémentaires qui seront parcourus sur ces lignes dites secondaires. Donc, c'est évidemment faux de dire que nous n'avons été attentifs dans le nouveau graphisme du réseau qu'aux lignes BHNS. C'est vraiment l'ensemble du réseau qui a été vu et qui a été pensé pour répondre au mieux aux besoins des habitants.

Et finalement dans ce débat budgétaire, on en arrive à l'essentiel : les besoins des habitants. Et évidemment tous les budgets que nous votons sont entièrement dirigés à la satisfaction de ces besoins dans le contexte qui est le nôtre et le contexte, on le connaît particulièrement : c'est celui actuel du mouvement que l'on appelle « les gilets jaunes ». Or, bien malin parmi nous ce soir celui qui saurait dire très précisément ce qu'exprime en détail ce mouvement. Mais il y a quand même deux éléments qui, me semble-t-il, ressortent.

C'est d'abord que ce mouvement exprime une allergie, une forme d'allergie aux taxes et aux impôts. Nos concitoyens sont en train de dire : « Assez ! Arrêtez de prélever sur les revenus qui proviennent de notre activité ! »

Et puis le deuxième élément, me semble-t-il, c'est que, et parallèlement et finalement c'est assez logique, nos concitoyens quelquefois ont le sentiment que la collectivité, que les collectivités, que les personnes publiques, que ceux qui utilisent les impôts qui sont prélevés ne les utilisent pas au mieux de ce qu'ils pourraient faire.

Vous voyez que je prends bien garde à ne pas utiliser le mot de gaspillage, mais quand on regarde, quand on entend, quand on écoute ce qui a pu se dire depuis maintenant un mois, cette notion de gaspillage prétendu par les personnes publiques apparaît assez facilement.

Et dans ce contexte, moi, je dois dire que je m'étonne de ce que j'entends parce que je trouve que nous devons nous efforcer d'être particulièrement exemplaires dans l'utilisation des deniers

publics, des deniers que nous allons prélever, soit auprès de l'État. Mais d'où l'État tire-t-il ses deniers ? Pour l'essentiel de la poche du contribuable. Et que nous allons prélever aussi directement auprès des contribuables locaux. Nous devons être exemplaires évidemment. Et être exemplaire, ça n'est pas forcément avoir le plus grand nombre possible d'agents publics. Être exemplaire, c'est être capable de remplir les missions de service public pour lesquelles la loi nous a constitués et de remplir au mieux ces missions de service public en étant le plus économe possible dans l'utilisation des deniers publics.

Et ce que doit faire notre collectivité dans les années qui viennent, ce qu'elle a commencé à faire depuis quelques années et ce qu'elle aurait dû en réalité se préparer à faire depuis le début des années 2010, c'est en réalité de se préparer à cette mutation qui peut être aidée par le développement du numérique, qui peut être aidée par une évolution des mentalités et qui pourra faire que nous remplirons les mêmes missions, les mêmes fonctions, en utilisant moins de deniers publics. C'est cela véritablement qui est devant nous et c'est ce à quoi nous nous attachons pour que la collectivité soit prête à cela. Et je peux vous dire que les services travaillent à cette transformation et qu'évidemment ce n'est pas une transformation facile. C'est une transformation qui prend du temps, mais c'est une transformation qui est absolument nécessaire et il me semble qu'elle est encore plus que jamais demandée par l'actualité. Et dans ces conditions, je m'étonne des discours que j'entends à propos de l'endettement.

D'abord, je récusé tous les mots anxiogènes que j'ai pu entendre ici ou là. Monsieur DUPILLE a parlé de risques pour l'avenir. Je maintiens qu'il n'y a aucun risque pour l'avenir dans le budget que nous proposons ce soir. J'étais habitué à entendre des mots un peu plus mesurés dans la bouche de Monsieur LESSARD parce que j'ai noté qu'il avait évoqué un camouflage de dette. Mais en réalité d'ailleurs, il retrouve là ses fondamentaux, ses basiques, si je puis dire, puisqu'il évoquait un camouflage de dette à propos de ces partenariats publics/privés qu'il hait tellement dans leur principe qu'il finit par dire que tout est partenariat public/privé. Or, l'usine de méthanisation, puisque c'est l'exemple que vous avez pris, elle est gérée, aujourd'hui, par une personne privée. Il me semble bien que c'est tout de même un service public et que personne dans cette salle ne remet en cause ce caractère de service public. Bref, on pourrait débattre de cela longtemps, mais il faudrait, pour que ce soit utile, être capable, au fond, que chacun bouge un peu sur ses fondamentaux.

Et puis le dernier élément que je voudrais dire à propos de l'investissement, c'est que nous ne sommes pas, vous le savez bien les uns et les autres, dans la situation de l'État qui emprunte pour financer son fonctionnement quotidien. Nous sommes dans la situation de toute collectivité territoriale qui ne peut emprunter que pour investir, c'est-à-dire que pour enrichir son patrimoine, que pour faire en sorte que la ville, la métropole soient plus belles, que pour faire en sorte que les habitants puissent plus facilement bouger, se mouvoir à l'intérieur de la métropole. Et finalement pourquoi voudrait-on que les habitants d'aujourd'hui payent en totalité des équipements qui vont servir pendant cinq, dix, quinze, vingt, trente ans aux générations à venir ? Au fond, c'est assez naturel, cette question de l'endettement dans les conditions où nous le faisons aujourd'hui.

Et puis enfin, je voudrais redire ce qui a déjà été évoqué : c'est que s'il n'y a pas de risque pris pour l'avenir, c'est parce que nous savons très bien, et les débats d'orientations budgétaires que nous tenons depuis plusieurs années l'ont montré à plusieurs reprises, qu'en retrouvant un niveau ordinaire d'investissement à partir de l'année 2020-2021, nous ne faisons prendre aucun risque à notre collectivité. Et ce fameux ratio, qui est d'ailleurs par ailleurs très volatil, mais peu importe, c'est le ratio que l'on utilise habituellement de désendettement par année, qui est pour notre collectivité particulièrement faible par rapport aux collectivités équivalentes. Certes, ce ratio va se rapprocher du ratio de 10 années, mais il ne franchira pas la barre et aucun risque n'est pris pour

l'avenir. Je souhaite vraiment le répéter ici avec force. Et ceux qui seront à notre place dans les années à venir devront poursuivre la tâche de modernisation de fonctionnement de notre collectivité, mais en aucun cas ils ne seront tenus d'augmenter les impôts. En aucun cas, ce choix ne s'imposera à eux.

Je vous remercie.

M. GEST : Merci à Benoît MERCUZOT à la fois de la présentation qu'il a faite du budget, le travail d'ailleurs fait par les services à ses côtés dans ce sens, et pour les réponses qu'il vient de donner. Ça me permettra de ne pas épiloguer sur le développement du service public évoqué notamment par Monsieur LESSARD, un peu aussi par Monsieur DUPILLE. Le débat a parfaitement été repris ici par Benoît MERCUZOT dont je partage totalement les réponses.

L'essentiel, c'est de rendre le service au public que le public attend, et de le rendre avec la meilleure méthode en fonction des problèmes qui sont traités. Une fois c'est le service public, d'autres fois ça peut être le service public confié à un partenaire privé. Ne pas penser cela aujourd'hui, c'est être dogmatique, et ne pas penser que dans l'avenir, compte tenu des difficultés financières des collectivités, il ne pourra pas y avoir d'autre méthode que de faire appel à des partenariats privés, si on veut encore développer et investir dans ce pays, c'est tout simplement manquer de vision pour l'avenir.

Monsieur LESSARD, vous savez que je respecte toujours votre travail, votre analyse des chiffres, mais je n'ai pas aimé le fait que vous nous parliez de tendance insoutenable pour les investissements. Je vais vous dire autrement ce que Benoît vient de vous indiquer à l'instant. Pour résoudre le problème que vous craignez dans l'avenir proche, 2021 par exemple, c'est simple, j'ai la réponse : il suffit de revenir au niveau d'investissement que vous faisiez régulièrement, c'est-à-dire un niveau d'investissement extrêmement faible, comme d'ailleurs on le fait généralement au début d'un mandat. Par conséquent, sur les années que vous évoquez, c'est évident que ça se passera comme ça, comme ça se passe à chaque fois pendant un mandat municipal. On sait très bien que le niveau des investissements progresse au fur et à mesure du mandat parce que tout simplement les projets, il faut les monter, les préparer, et que les dépenses, elles arrivent au bout de la quatrième ou cinquième année. C'est très exactement ce qui arrive ici.

Et puis vous avez dit aussi que ce n'est pas bon de procéder par à-coups. Je vais vous dire franchement : consultez les entreprises de travaux publics et de bâtiment de la région, elles ne s'en plaignent pas parce que quand on est arrivés aux responsabilités, et ce n'est pas vous qui étiez responsable, il y avait un creux, plus qu'un creux, et ça se traduisait par des suppressions d'emplois dans ces domaines-là. Et vous savez bien ce qu'on dit en général : quand le bâtiment va, tout va. Et c'est très vrai, ça reste très vrai. Aujourd'hui, elles ne s'en plaignent pas du tout parce que ce que nous faisons ici, par exemple en matière de travaux publics, c'est l'équivalent de ce que fait d'habitude le département de la Somme.

Comme d'habitude, Madame LEPRESLE s'en est pris aux travaux de voirie. C'est une obsession. Elle parle aussi de la voirie dans les ZAC. Mais qu'est-ce que vous voulez ? Qu'on roule sur de la terre battue dans les ZAC ?

Je ne sais pas, mais vous savez pertinemment, puisque ce n'est pas votre premier mandat, le nombre de kilomètres que nous avons à traiter au niveau de l'agglomération et déjà au niveau de la ville d'Amiens. Et donc c'est ça qui fait que nous avons besoin d'abord de remettre en état et ensuite de remettre en état en faisant de la qualité pour que ce que nous réalisons soit beaucoup

plus durable que ce qu'il y avait jusqu'à présent. Je ne vous rappelle pas les 50 et 70 années pour voir les investissements se réaliser de nouveau.

Donc encore une fois, nous avons fait en sorte de relancer la machine de la métropole et notamment de la relancer par des investissements parce que les investissements, c'est de l'activité et que l'activité c'est de l'emploi, et que ça, c'est quelque chose d'incontournable et qu'on dirait que vous n'appréciez pas, ce que je ne comprends pas parce que l'essentiel c'est quand même de contribuer, à notre place modestement, à redonner du travail à nos concitoyens.

Monsieur LESSARD a évoqué le prix de l'eau. Je suis prêt à partager avec vous sans difficulté l'appréciation qu'on peut porter sur l'Agence de l'eau qui a décidé en effet, en quelque sorte, de conditionner le prix de l'eau et de l'augmentation de l'eau pour que l'on obtienne ses subventions. Cela étant, ça vous a été précisé tout à l'heure, je pense que ça vous a un petit peu échappé, il y a aussi une mesure de baisse qui est intervenue de la part de l'Agence de l'eau. Il faut être objectif.

Et Madame LEPRESLE, si nous augmentons le prix de l'eau, ce n'est pas par plaisir, mais c'est pour deux raisons.

La première, c'est que là encore nous voulons améliorer la qualité du service public dans ce domaine et la qualité du service public en matière d'eau, c'est d'avoir des canalisations de qualité, de terminer la très longue opération de changement des canalisations en plomb, et de faire en sorte d'éviter les déperditions d'eau autant que faire se peut. Ça, c'est le premier motif.

Puis le deuxième motif, c'est simplement que le prix de l'eau dans notre agglomération est encore à un niveau très inférieur à la moyenne de ce que l'on trouve par ailleurs. Vous savez très bien qu'on n'aime pas augmenter les taxes et les impôts. La preuve, c'est que sur les ordures ménagères, on a fait l'inverse. Mais là, en ce qui concerne l'eau, nous avons encore des investissements à faire et vous savez, quand on propose une augmentation qui va se traduire pour, je crois, une moyenne de 120 m³ par an, par 1 € par mois d'augmentation, ça reste quand même encore tout à fait supportable.

Un mot sur les deux-roues parce que ça, c'est aussi un leitmotiv. Ça m'amuse toujours de parler de ça. D'abord, Madame LEPRESLE, je ne sais pas où vous avez inventé que j'ai dit 240 kilomètres. Jamais je n'ai dit ça. Jamais ! J'ai indiqué que lorsque nous sommes arrivés, il y avait 120 kilomètres. Il y en a... Non, ne me répétez pas ça : je n'ai jamais dit ça ! Peut-être dans vos rêves. Je peuple peut-être les nuits de vos rêves. Et il se trouve que j'ai dit 120 kilomètres en 2014, cette année il y en a 150, en 2020, fin 2020, il y en aura 200. Je répète ce que je dis parce que c'est comme ça qu'avec Jean-Claude RENAUX nous avons programmé les choses.

Et donc si maintenant, avec l'ensemble des mesures que nous prenons, avec l'incitation que nous faisons auprès de nos agents, parce que je vous signale que dans le budget il y a la création de l'indemnité kilométrique que vous avez oublié de saluer tout à l'heure, mais je le fais pour vous parce qu'au cas... Oui, on est obligés de le faire pour vous parce que ça ne vient pas spontanément. Et donc ça, ça veut dire que nous encourageons aussi le vélo.

Donc, avec toutes ces mesures et celles qui incitent les agents, aidez-nous aussi à faire que, comme vous le disiez, les cyclistes fassent attention aux piétons parce que je peux vous dire qu'on a de plus en plus de plaintes de gens qui ne se comportent pas bien sur les trottoirs. Je n'ai rien contre les gens qui font du vélo, contrairement à ce que certains ont imaginé, mais je peux vous dire que ça devient un vrai problème. Et comme, sauf dans les rêves, il n'y aura jamais la possibilité de faire brutalement 500 ou 600 kilomètres de voies cyclables sur l'agglomération, en

tout cas pas demain matin, ça veut dire qu'il faut que chacun respecte le Code de la route. Et une de nos collaboratrices, ici, au cabinet, par exemple, a eu 15 jours d'arrêt parce qu'elle a été renversée par un vélo sur la voie.

Je ne cherche pas à tirer sur qui que ce soit. Je dis : on fait des efforts, ça doit s'accompagner du respect de chacun. Les voitures doivent respecter tout le monde, mais les vélos doivent respecter aussi ceux dont ils veulent partager, alors que c'est interdit, les lieux où ils circulent.

Un mot sur la gratuité du bus. Monsieur DUPILLE, je vous ai entendu annoncer que vous étiez favorable à la gratuité totale du bus. Monsieur DUPILLE, il faut bien avoir une idée. C'est bien la première fois que je vous entends faire une proposition depuis 4 ans et demi. Donc, très bien ! Et au moins, vous... Oui. Au moins, vous, vous avez donné le bon chiffre du coût réel. D'autres, qui pourtant sont des spécialistes de l'écologie, se sont complètement plantés sur l'évaluation de ce que ça représenterait de faire la totale gratuité. Je peux vous dire, par exemple, que si dans le budget actuel, nous avons bien sûr intégré les décisions que nous avons prises, mettre la gratuité totale signifierait de trouver 6 millions € supplémentaires. Vous me direz bien sûr où vous êtes prêt à les trouver, sans savoir si cette mesure est d'une efficacité aussi grande que certains le disent.

Nous avons choisi, là encore, le pragmatisme. D'abord, effectivement, prendre une mesure de pouvoir d'achat, comme Monsieur LESSARD l'a souligné, et en même temps une capacité à tester si véritablement la gratuité fait qu'on monte plus nombreux dans le bus, parce que l'opération que nous avons menée, pour aujourd'hui avoir un mode de transport collectif moderne, ce que nous avons fait, ce n'est pas pour le plaisir de dépenser de l'argent. C'est pour faire en sorte effectivement que progressivement on donne envie aux gens de davantage monter dans un bus. Donc si effectivement c'est démontré, au moins on s'appuiera sur du solide. Aujourd'hui, rien n'est démontré.

Et comparer des systèmes dans une ville, par exemple, qui va conserver des cars qui fonctionnent au gasoil, qui polluent bien, avec ce que nous, nous allons faire c'est-à-dire d'avoir des bus qui ne polluent pas, déjà c'est limite au niveau de la comparaison. Et d'autre part, c'est oublier que progressivement, ce que nous prévoyons, c'est bien sûr de remplacer les autres bus par aussi des bus électriques ou peut-être, parce que les choses vont si vite, demain des bus à l'hydrogène. Je n'en sais rien, on verra bien, mais en tout cas des bus qui n'ont pas l'inconvénient que ceux que nous avons aujourd'hui et que ceux que Dunkerque, par exemple, a aujourd'hui et va conserver. Donc ça, c'est aussi important de le dire.

Et ensuite, je le dis très tranquillement : proposer aujourd'hui brutalement la gratuité totale des bus, c'est totalement irresponsable. Et donc c'est facile, on fait des slogans. Mais ici, on vous a dit tout à l'heure, et Benoît MERCUZOT vous l'a amplement démontré, qu'on n'est pas dans les slogans ; on est dans le sérieux. Donc voilà pourquoi nous n'allons pas dans ce sens-là.

Enfin, je voulais simplement vous redire que quelquefois vous vous exprimez, ça peut m'agacer. Je peux ne pas être d'accord avec vous. Mais je respecte toujours les gens qui n'ont pas les mêmes convictions que moi à condition qu'elles ne soient pas changeantes. J'ai beaucoup de respect pour tout ce que vous faites et pour ce que vous dites. On n'est pas d'accord, c'est la vie démocratique. J'ai du respect pour ça. J'en ai beaucoup moins, pour tout vous dire, pour ceux qui attendent d'être dans la lumière d'un conseil pour exprimer des points de vue qui ne trompent personne et qui sont simplement un positionnement nouveau.

J'ai quelques années d'expérience de la vie politique : à chaque fois que j'ai été élu dans une assemblée, quelle que soit la majorité, je n'ai jamais eu de difficulté, quand je posais des

questions, à avoir des réponses. Jamais ! Sauf que je me donnais la peine de poser des questions, pas au bout de 5 ans, dès le début. J'ai présidé une commission des finances à la région. Je sais pertinemment ce qu'on peut faire quand on est président d'une commission des finances. On peut avoir tous les éléments possibles de réflexion et de réponse. Tous ! Il suffit de demander. Donc les réponses, elles sont fournies en temps et en heure. Quand vous nous posez des questions, on y répond. La réponse peut très bien ne pas vous satisfaire, ça, je le comprends, mais ce sont des choix. C'est nous qui choisissons : on a la majorité.

Et je vais vous rassurer une dernière fois, Monsieur LESSARD et ceux qui se sont inquiétés pour l'avenir : la meilleure façon, à vrai dire, qu'il n'y ait pas de problème à l'avenir, moi, je vais vous dire, on a une petite idée derrière la tête : c'est de reconduire l'équipe qui est actuellement aux responsabilités.

Sur ce, je vais mettre aux voix le budget.

ADOPTE

Observations :

M. LESSARD, Mme ANNOOT, M. CARDON, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, M. HADOUX, M. DUPILLE et Mme BOUVET ont voté contre. M. BOURGOIS s'est abstenu.

7 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2019. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS.

M. MERCUZOT : Au fond, Monsieur le Président, il s'agit là de la suite du budget que nous avons donc déjà évoqué puisque cela concerne la programmation pluriannuelle des investissements.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. LESSARD, Mme ANNOOT, M. CARDON, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, M. HADOUX, M. DUPILLE et Mme BOUVET ont voté contre.

8 - GROUPEMENT DE COMMANDES. MARCHÉ POUR LA REDACTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET METROPOLITAINS. DEFINITION DES BESOINS.

M. GEST : La rédaction des procès-verbaux de nos séances a fait l'objet d'un groupement de commandes avec la ville d'Amiens il y a quelques années et un marché est confié à une entreprise extérieure. Ce marché arrivant à échéance, il y a lieu de le relancer, mais avant de consulter les entreprises, il nous appartient de définir les besoins annuels de la collectivité et je vous propose d'en fixer le montant minimum à 4 000 € et le maximum à 10 000 €.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - AMIENS. CENTRE COMMERCIAL LE COLVERT. LOT N°37. PROTOCOLE D'ACCORD VALANT EVICTION COMMERCIALE.

M. GEST : Dans le cadre de la requalification urbaine et commerciale de l'îlot du Colvert déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral en 2017, des négociations ont été menées par le groupement SYSTRA FONCIER, assistant à maîtrise d'ouvrage de la Collectivité, avec les propriétaires et locataires du centre commercial Le Colvert.

Comme suite aux négociations engagées, je vous propose de m'autoriser à signer le protocole d'accord, valant éviction commerciale, à intervenir avec Madame Hélène LEMAIRE-DELPYERRE, qui exploite la cellule n°37 sous l'enseigne « le Jules VERNE » avec une activité de tabac/presse/jeux.

Le montant de l'indemnité couvrant le préjudice de cette éviction est fixé à 625 167 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - AMIENS. RUE MAURICE THÉDIE. SERVITUDES DE PASSAGE GAZ ET ELECTRICITE. CONVENTIONS.

M. GEST : Dans le cadre des travaux pour le réseau de chaleur, rue Maurice Thédié, je vous propose d'approuver les conventions à intervenir avec les sociétés ENEDIS et GRDF autorisant la création de servitudes de passage de canalisations souterraines et de lignes électriques sur les propriétés communales cadastrées section XY numéros 124-133.

Un transfert de compétences étant intervenu au profit d'Amiens Métropole, c'est à la communauté d'agglomération qu'il appartient de consentir ces servitudes. C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer ces conventions.

On est sur un stade sportif. C'est pour ça que c'est Amiens Métropole.

Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 - ASSOCIATION CAP-VERT AMIENS. ACVA. SUBVENTION 2019.

M. GEST : Afin de poursuivre les actions de coopération solidaire menées au Cap-Vert par l'association Cap-Vert Amiens, je vous propose de lui accorder une subvention de 14 000 € au titre de l'année 2019.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

Mme BOUVET et M. DUPILLE ont voté contre.

12 - EUROPE DIRECT AMIENS HAUTS DE FRANCE. SUBVENTION 2018. CONVENTION.

M. GEST : Je vous propose d'attribuer une subvention de 25 000 € à l'association "Europe Direct Amiens, Hauts-de-France" afin de lui permettre de mener à bien ses missions d'information du

grand public, d'organiser des animations, des conférences/débats et de participer à des manifestations et des interventions durant le temps scolaire et extrascolaire.

Je vous propose également d'approuver la convention à intervenir avec cette association et de m'autoriser à la signer.

Pas de problème(s) ? Oui, y a-t-il des questions ? Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Ce n'est pas une question ; c'est une intervention.

J'ai là le document que vous nous avez fourni, la convention : obligations de l'association, notamment provoquer l'adhésion du grand public par une communication structurante, éducative et avant tout impartiale. Alors impartiale, ça me fait toujours rigoler venant de l'Europe, n'est-ce pas, parce qu'on nous propose toujours tous les avantages que l'Union européenne est supposée donner à nos concitoyens, mais on ne parle jamais des inconvénients, comme par exemple que la France donne des milliards d'euros pour développer l'économie d'autres pays qui après entrent en concurrence avec les nôtres et qui provoquent un peu de chômage chez nous. Donc l'impartialité, ça m'étonne un peu. Et puis provoquer l'adhésion du grand public, on se demande à quoi. Alors je suppose que c'est à l'Union européenne. Bon, je veux bien. Alors poursuivre l'opération l'Europe à l'école et la même chose dans les centres de loisirs, etc., bon, c'est de la propagande quoi ! Donc moi, je ne voterai pas cette subvention à cette officine de propagande, comme je le fais d'ailleurs chaque année.

J'ajoute que dans les deux délibérations, celle qui vient de passer et celle qui est en cours, vous distribuez 39 000 € des deniers dont Monsieur MERCUZOT nous dit qu'il est très économe. Je voudrais bien savoir quel est l'intérêt des métropolitains pour ça. Il faudrait peut-être les mettre un peu au courant de la façon dont vous dispersez les deniers publics, surtout qu'au point 31, vous allez leur proposer d'augmenter le prix de l'eau. Donc, il y a deux poids deux mesures.

Je vote évidemment contre cette délibération.

M. GEST : Bien. Y a-t-il d'autres questions ? Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

Mme BOUVET et M. DUPILLE ont voté contre.

13 - CAMON. MISE A DISPOSITION DE SERVICE POUR LES RISQUES LIES AUX CARRIERES SOUTERRAINES. CONVENTION.

MME FOURE : Ce point a été retiré de notre séance de novembre dernier, car le CT n'avait pas été consulté. Maintenant qu'il l'a été, nous pouvons délibérer valablement.

En mars dernier, un effondrement de terrain lié à la présence d'une ancienne carrière souterraine de craie est survenu sur le territoire de Camon, qui a exprimé le besoin de bénéficier de l'appui technique d'Amiens Métropole afin de gérer les risques associés aux carrières souterraines présentes sur son territoire.

Je vous propose donc de mettre à la disposition de la commune les compétences du service gestion des risques dans ce domaine, comme le code général des collectivités territoriales le

permet, et là encore on voit bien l'intérêt d'une aide de la métropole aux communes en dehors même des compétences qui sont dévolues à notre collectivité.

Je vous propose également d'approuver la convention à intervenir, prévue jusqu'au 31 décembre 2020 et reprenant les dispositions financières et les moyens humains à mettre en place. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES D'AMIENS METROPOLE. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2019. CONVENTION.

MME FOURE : Il s'agit d'une délibération classique. Comme pour les années précédentes, je vous propose d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 287 200 € au Comité des Œuvres Sociales des personnels des collectivités territoriales d'Amiens Métropole, au titre de l'année 2019, et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - GESTION UNIFIEE DU PERSONNEL. CONVENTION AVEC LE POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. AVENANT N° 2.

MME FOURE : L'ouverture du système de gestion unifiée du personnel aux communes membres de la métropole et aux syndicats mixtes a été approuvée en 2015, ce qui a permis de mutualiser les services dans un souci d'équité des agents concernés.

Depuis, le préfet de la Somme a autorisé la création du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. La création de ce pôle métropolitain et la mise en œuvre de ses compétences a conduit à créer 9 postes permanents, en septembre dernier, qu'il convient d'intégrer à la convention de gestion unifiée du personnel. J'en profite pour rappeler que demain se tiennent les assises de ce pôle métropolitain d'ailleurs. C'est dans ce cadre que je vous propose d'approuver l'avenant n° 2 à cette convention, reprenant l'ensemble de ces modifications. Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE KILOMETRIQUE VELO. IKV.

MME FOURE : Monsieur le Président, vous en avez dit un mot tout à l'heure, avant même que nous ne le votions, mais on peut espérer que ce point va être voté. Il s'agit de la mise en place de l'Indemnité Kilométrique Vélo et comme on a la manie des sigles, on appelle cela l'IKV.

La loi de transition énergétique parue en août 2015, précisée par décret de 2016, a instauré l'Indemnité Kilométrique Vélo, indemnité facultative pour les collectivités territoriales, mais son

objectif est de renforcer la politique volontariste en incitant les agents à davantage utiliser les modes de déplacement doux pour se rendre sur leur lieu de travail.

Je vous propose donc d'instituer, dès le 1^{er} janvier 2019, cette indemnité au bénéfice des agents qui occupent des postes permanents ainsi que pour les apprentis qui travaillent dans notre collectivité.

Pour en bénéficier, ces agents doivent s'engager à effectuer leur trajet à vélo ou à vélo à assistance électrique au moins les trois quarts du nombre de jours annuels travaillés.

Le montant de l'Indemnité Kilométrique Vélo est fixé à 0,25 € net par kilomètre parcouru, dès lors que l'agent effectue un trajet d'au moins 1 km par jour. Cette indemnité est plafonnée à 200 € par an et par agent.

C'est donc ce dispositif que je vous propose de mettre en place.

Je vous précise qu'évidemment ce dispositif a été présenté en comité technique et que les agents l'ont évidemment approuvé après de grandes discussions sur des détails de mise en œuvre naturellement. Mais ils l'ont approuvé parce que c'est un plus qui peut être en effet extrêmement intéressant et nous ferons le bilan au bout d'un an de fonctionnement pour savoir combien d'agents bénéficient de ce dispositif et pour mieux connaître ainsi les mesures à prendre.

M. GEST : Merci. Oui, Monsieur HUTIN ?

M. HUTIN : Merci Monsieur le Président.

Effectivement, nous ne pouvons être que favorables à cette mesure. Nous vous l'avions proposée en décembre 2016 avec un vœu que vous aviez refusé. On était sur la même chose, sur une expérimentation. C'est encore le cas. Il n'y a pas encore tous les décrets d'application pour les collectivités locales. Donc, vous souhaitez le mettre en œuvre avec deux ans de retard. C'est dommage : on aurait pu être effectivement précurseurs et c'est aussi un facteur d'attractivité pour les cadres.

C'est effectivement limité pour les collectivités locales à 200 €. Ça représente donc 2 kilomètres d'aller et donc 4 kilomètres d'aller et retour par jour travaillé à peu près.

Les bénéficiaires en tout cas qui sont tirés des études qui ont été faites sur les premières expérimentations montrent que la progression du nombre de cyclistes qui viennent au travail est très importante et que les bénéficiaires sont à la fois pour l'employeur en termes de santé, mais également pour l'employeur avec moins d'absentéisme. Donc je dirai : tant mieux ! Effectivement, c'est quelque chose qu'on souhaitait voir mis en place.

On va revenir sur les débats précédents. Vous avez effectivement dit que tout allait bien pour les vélos et que les problèmes des vélos, c'était leur utilisation des trottoirs. Non, il y a des axes qui n'ont pas été adaptés aux cyclistes, notamment aux gens qui n'ont pas l'habitude de prendre leur vélo et qui le souhaiteraient, puisque c'est une demande sociale assez forte.

Je pense qu'il serait intéressant de faire le bilan du SDAC (Schéma Directeur des Aménagements Cyclables) qui avait été voté en 2016, on est quand même fin 2018, et de voir notamment en termes de discontinuité là où il y a des efforts à faire. Je prends tous les jours la rue de la République et je vois des cyclistes dans tous les sens, coincés entre des voitures. Je vois aussi la

rue parallèle qui a été à peu près aménagée, mais qui est toujours encombrée par des voitures qui sont garées sur la piste cyclable. Donc, je pense qu'il y a beaucoup de choses à faire encore pour les cyclistes. Mais en tout cas, cette mesure, bien sûr, nous la voterons.

MME FOURE : Je commencerai par dire que Monsieur HUTIN, vous avez profité de cette délibération pour reparler d'un sujet que vous avez déjà abordé tout à l'heure à propos du budget, mais si vous me permettez que je le dise clairement, vous êtes hors sujet sur la question qui nous occupe. La question qui nous occupe, c'est la mise en place de l'Indemnité Kilométrique Vélo qui est un dispositif qui est facultatif pour les collectivités. Nous avons décidé de le mettre en œuvre, là, à compter du 1^{er} janvier 2019. Je suis heureuse que vous vous en réjouissiez.

Ce qui est important pour nous, c'est de mettre en œuvre ce dispositif maintenant, après en avoir discuté avec les agents. On n'est pas obligés de le faire, donc on ne peut pas dire qu'on a pris du retard ou qu'on a pris de l'avance, etc. On le fait là.

Et comme je l'ai dit, ce n'est pas une expérimentation, non. C'est bien un dispositif que nous mettons en œuvre et qui a vocation à durer, mais nous ferons le bilan au bout d'un an de fonctionnement pour voir s'il y a des choses à modifier à la marge, des mesures à modifier à la marge, dans le cadre de ce que nous sommes autorisés à faire parce que comme vous le savez, la loi et le décret d'application sont très précis et nous empêchent de décider librement de ce que nous pourrions faire.

M. GEST : Merci. Je voulais juste ajouter à l'intention de Monsieur HUTIN que je suis tout à fait prêt à comparer les résultats avec le SDAC, ça ne me posera aucun problème, parce que si j'ai annoncé 200 kilomètres, je ne crois pas que c'était marqué dans le SDAC.

Et puis d'autre part, effectivement, si vous voyez des gens dans tous les sens à vélo rue de la République, c'est qu'ils ne respectent pas la réglementation. Ça, ce n'est pas bien parce qu'effectivement il y a une alternative rue Lamarck et dans ce cas-là ils le font à leurs risques et périls. Je crois vraiment qu'il faut inciter les gens à faire ça. Et encore une fois, il y a plein de cyclistes qui respectent parfaitement les règles du Code de la route, et il y en a qui effectivement ne le font pas et c'est pour cette raison qu'il faut avoir le souci de leur demander d'être vigilants parce qu'ils posent des problèmes à d'autres catégories de citoyens qui n'ont pas choisi, eux, d'utiliser le vélo et c'est tout aussi respectable.

Je n'ai pas mis aux voix la délibération. Ce serait trop bête d'avoir le soutien de Monsieur HUTIN et de ne pas la mettre aux voix !

ADOpte A L'UNANIMITE

**17 - CONTRAT DE VILLE AMIENS METROPOLE. PROGRAMME D'ACTIOnS 2018. SUBVENTIOnS. 3^{EME}
REPARTITION. AVENANT ET CONVENTION.**

M. DELARUE : Monsieur le Président, mes chers collègues, à l'occasion de deux délibérations de mars et septembre 2018, vous avez validé le programme d'actions du contrat de ville 2018 pour un montant total de 1 479 800 € sur une enveloppe totale de 1 500 000 €, dont je peux d'ores et déjà annoncer que cette enveloppe sera maintenue au titre de l'année 2019.

Il y avait un reliquat et il vous est proposé, ce soir, de voter ce reliquat, à savoir deux actions d'Initi'elles pour 4 000 € et 3 000 €, et une action pour AYLf. C'est une action ALCMS (je traduis immédiatement : Acteur de Liaison Sociale en Milieu Scolaire) dans les établissements Pierre

Rollin, Condorcet, Phileas Lebesgue, Salamandre, Marcel Paul. Et ce sont des opérations de prévention.

Voilà, Monsieur le Président, pour un total de 14 000 €.

M. GEST : Merci mon cher collègue. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 - BERTANGLES. SIP. CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS SITUÉS RUE DES BLEUETS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. DELARUE : C'est une construction de la SIP qui sollicite la garantie d'Amiens Métropole pour le remboursement d'un prêt d'à peu près 1 million € destiné à financer la construction de ces 6 logements individuels, des PLUS et des PLAI, situés rue des Bleuets.

Le programme s'implantera en retrait de rue, composé de 6 logements individuels (3 maisons de type 3 et 3 maisons de type 5), construits en R+combles. La construction respecte le règlement thermique et le permis de construire a été délivré en mai 2017 et l'agrément PLUS-PLAI au titre de l'importante programmation 2017, puisqu'il avait été agréé, de mémoire, près de 700 logements sociaux. La typologie de ces logements, je l'ai indiquée.

Voilà, Monsieur le Président. C'est donc une garantie d'emprunt pour ces 6 logements rue des Bleuets situés à Bertangles.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote.

19 - SIP. REAMENAGEMENT DE LA DETTE CONTRACTEE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. DELARUE : La SIP vient d'engager un réaménagement de sa dette avec la baisse effectivement des taux sur un certain nombre d'emprunts et puis a sollicité d'allonger la durée des prêts de 10 années pour 12 de ses opérations, sachant que le taux du Livret A au mois de septembre 2018 est à 0,75 %.

La SIP sollicite la garantie d'Amiens Métropole pour le remboursement de prêts puisque ça porte, je l'indique, sur 12 opérations qui ont été conduites par la SIP, pour un montant maximum de 10 749 295,22 € au titre donc de ce réaménagement de cette dette.

Ça concerne des opérations à Longueau, à Amiens, à Boves, à Camon, davantage évidemment à Amiens, mais deux opérations sur Boves, une sur Camon et une sur Longueau.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, comment se présente cette délibération.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote.

20 - AMIENS. BHNS. COMMISSION INDEMNISATION. SARL BOUCHERIE MUSULMANE, EURL RESTAURANT L'ATELIER, SNC SO CHICKEN ET MME ALEXANDRA HIRONDAR. PROTOCOLES TRANSACTIONNELS.

M. FRADCOURT : Si vous le voulez bien, je vous propose de grouper les délibérations 20 et 21.

M. GEST : Pas de problème. Ce sont les mêmes types de dossier.

M. FRADCOURT : Tout à fait.

Ces dossiers sont relatifs à la commission BHNS qui s'est réunie le 12 novembre dernier et le 15 octobre dernier, et donc suite à la réunion de ces commissions, on vous propose d'indemniser plusieurs commerçants : la Boucherie Musulmane, le Restaurant l'Atelier, la SNC So Chicken, vous devez avoir la liste, je pense, Duval Fleurs, la SARL JMS COIFFURE, la SAS PAQUERETTE, le Pressing du Beffroi et la SARL AD'OCC, et enfin une indemnité de 15 330 € qui serait versée au Café du Théâtre.

Pour ces deux dossiers donc, il y a lieu d'approuver le versement de ces indemnités en réparation des préjudices subis, et d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer les protocoles transactionnels correspondants.

M. GEST : Merci. C'est la suite des dossiers que nous avons déjà eu l'occasion de présenter depuis quelques mois.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21 - AMIENS. BHNS. COMMISSION INDEMNISATION. SARL DUVAL FLEURS, SARL JMS COIFFURE, SARL BONVALET MIGUELES, SAS PAQUERETTE, MME CATHERINE LEGRAS, SARL AD'OCC, SNC EPA. PROTOCOLES TRANSACTIONNELS.

M. GEST : J'ai fait les deux d'un seul coup. Normalement j'aurais dû dire 20. Admettons qu'on ait voté pour le 20 et je pense que c'est le même vote pour le 21, c'est le même type de dossier. On est d'accord ? Pas de problème.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22 - AMIENS. BHNS. FEDERATION DES COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE. RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION ET DES ANIMATIONS PENDANT LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT. SUBVENTION. ANNEE 2018. CONVENTION.

M. FRADCOURT : Comme en 2017, la Fédération des associations de commerçants du centre-ville d'Amiens a réalisé des actions de communication et d'animation qui ont pour but d'optimiser la fréquentation du centre-ville pendant les travaux.

C'est pourquoi, je vous propose de l'accompagner à nouveau en lui attribuant une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 27 362,20 € au titre de l'année 2018.

Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - AMIENS COMME AMIE. SUBVENTION. ANNEE 2018. CONVENTION.

M. FRADCOURT : La volonté d'Amiens Métropole est de renforcer son attractivité touristique et la qualité de sa destination. L'association « Amiens comme Amie » regroupe une quinzaine de « Greeters » qui ont vocation à apporter gratuitement aux visiteurs un ensemble de services contribuant à améliorer l'image, le service et l'accueil sur le territoire.

Je vous propose, d'une part, d'accorder une subvention de fonctionnement pour l'année 2018 à cette association, d'un montant maximum de 2 600 € et représentant 77 % des dépenses des actions éligibles et, d'autre part, d'approuver la convention à intervenir avec l'association, fixant les modalités de versement de cette subvention, et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TPE. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.

M. FRADCOURT : Dans le cadre du dispositif d'aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises, je vous propose de répartir une somme de 34 539 € en subventionnant les entreprises listées dans la délibération, qui doivent être visibles sur vos écrans. Il convient d'approuver la convention type correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Pas de question(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - PEPINIÈRES D'ENTREPRISES. PARTENARIAT 2019-2022 AVEC LA CCI D'AMIENS PICARDIE. CONVENTION.

M. FRADCOURT : Dans le cadre de leurs politiques de développement économique, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens-Picardie et Amiens Métropole ont favorisé le développement de structures d'accueil destinées aux jeunes entreprises, comme les pépinières d'entreprises.

Pour permettre la poursuite de ce partenariat, notamment pour la gestion et l'animation des pépinières et des hôtels d'entreprises, je vous propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec la CCI d'Amiens-Picardie.

Cette convention serait d'une durée de 4 ans, arrivant à échéance en 2022. Parmi les modalités définies, il est précisé que le financement maximum d'Amiens Métropole en 2019 n'excéderait pas 167 125 € ; et il serait de 181 000 € par an pour les 3 années suivantes avec l'intégration d'une quatrième pépinière.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - CHAMBRE DE COMMERCE TERRITORIALE AMIENS-PICARDIE. ACTIONS DE PROMOTION ET DE PROSPECTION POUR LA PERIODE 2019-2022. CONVENTION DE PARTENARIAT.

M. FRADCOURT : Amiens Métropole et la Chambre de Commerce Territoriale Amiens-Picardie souhaitent poursuivre leur partenariat et mener différentes actions relevant de la prospection d'entreprises et de la promotion économique du territoire métropolitain. Parmi ces actions, je peux vous citer la participation à des salons, à des manifestations, la conclusion de conventions d'affaires, la réalisation de documentations promotionnelles communes, d'insertions publicitaires dans la presse, etc. Je vous propose donc d'approuver la convention de partenariat pluriannuelle proposée pour la période 2019-2022 et d'autoriser Monsieur le Président à la signer. La participation de la collectivité serait de 50 000 € pour l'année 2019.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES. SUBVENTION. ANNEES 2019 A 2021. CONVENTION TRIENNALE.

M. FRADCOURT : Je vous propose d'approuver la convention triennale à intervenir avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France dans le cadre du partenariat pour la mise en œuvre d'un programme en faveur du maintien et du développement de l'artisanat sur le territoire de la métropole.

Cette convention précise notamment les modalités de versement par Amiens Métropole d'une subvention forfaitaire au profit de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France, à hauteur de 13 000 €.

L'enjeu est de renforcer les entreprises artisanales du territoire et de mettre en place des actions en faveur de l'artisanat qui, je vous le rappelle, est un pilier du développement économique local et un élément structurant de l'aménagement du territoire.

Cette convention vise également à organiser une meilleure présence opérationnelle de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. GEST : La parole est à Jean-Yves BOURGOIS.

M. BOURGOIS : Oui, Monsieur le Président, tout simplement pour signaler que je ne prendrai pas part au vote, étant salarié de la Chambre des Métiers.

M. GEST : Bien sûr ! Y a-t-il d'autres questions ? Pas de question.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. BOURGOIS n'a pas pris part au vote.

28 - ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES. AGRICULTURE PERI-URBAINE. ANNEES 2019-2023. PROTOCOLE-CADRE.

M. FRADCOURT : Depuis 2003, la collectivité s'est engagée, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Somme, à élaborer un processus destiné à favoriser le développement de l'attractivité du pôle urbain, en tenant compte des contraintes et objectifs inhérents à la profession agricole. Ainsi, trois protocoles-cadres ont été signés en 2003, 2009, puis en 2012.

Je vous propose maintenant d'approuver le protocole-cadre 2019-2023 à intervenir avec les organisations professionnelles agricoles, visant, d'une part, à renouveler les engagements pris pour faciliter les procédures d'acquisitions et d'évictions amiables et, d'autre part, pour développer des actions de soutien à l'activité agricole. Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer ce protocole.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - PROGRAMME FISAC 2018-2021. APPROBATION PROGRAMME D'ACTIONS. CONVENTION.

M. FRADCOURT : Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce est un programme de soutien économique financé par l'État ayant pour objectifs de redynamiser les commerces, les entreprises artisanales et les services de proximité ainsi que les centres-villes et les quartiers.

Un programme d'actions pluriannuel, d'une durée de 3 années, a été validé et, pour sa réalisation, l'État attribue une subvention de 186 500 € composée de 35 000 € pour le fonctionnement et 151 500 € pour l'investissement.

La réalisation de ce programme nécessite l'inscription de crédits pour un montant total qui s'élève à 189 100 € ainsi décomposé :

- 39 100 € en fonctionnement ;
- 150 000 € en investissement.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver le lancement de la procédure du dispositif FISAC, de valider le programme d'actions afférent et le budget correspondant.

Je vous propose également d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'État.

M. GEST : Merci mon cher collègue. Qui demande la parole ? Personne. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. ANNEE 2017.

MME FINET : Il s'agit non pas là d'un vote, mais de prendre acte sur ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'année 2017.

Je vais donner quelques chiffres. Je ne vais pas tous les donner peut-être. Je vais prendre les plus importants.

Au niveau du rendement de notre réseau, il est de 77,95 %, c'est-à-dire évidemment encore insuffisamment, mais quand même en progression par rapport à l'année 2016.

Les branchements en plomb qui ont été supprimés sont de 268. Il en restait encore, au 1^{er} janvier 2018, 1 908.

Au niveau de l'assainissement, 99 % des habitations sont raccordées au réseau d'assainissement. 5 674 tonnes de matières sèches boues ont été produites par les 9 stations d'épuration avec un taux de conformité à 100 % pour un épandage agricole. Au niveau de l'assainissement non collectif, nous avons un nombre total d'installations qui ont été contrôlées de 1 957. Il y a 958 installations conformes.

Le prix de l'eau et de l'assainissement, je répète bien toujours pour l'année 2017, est de 1,72 € TTC/m³ pour l'eau potable et de 1,59 % TTC/m³ pour l'assainissement. La redevance d'assainissement, qui est relevée tous les deux ans, qui est payée tous les deux ans, est de 125,20 €.

Que dire encore ?

La durée d'extinction de la dette est de 8,37 années pour l'eau potable et de 8,10 années pour l'assainissement.

Voilà, je crois, les points importants de ce dossier 2017 dont nous devons prendre acte.

M. GEST : Merci chère collègue. Y a-t-il des questions sur ce rapport annuel ? La parole est à Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Rapidement. Effectivement, on en a déjà parlé. Cette hausse, apparemment, est une hausse contrainte par l'Agence de l'eau qui même si elle baisse... Ah pardon ! Je suis en avance.

MME FINET : On est dans le point 30.

M. GEST : Monsieur HUTIN, vous dégainez trop vite ! Quelle impatience ! Vous n'avez rien à dire sur le rapport ? Très bien ! Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Donc, on prend acte de ce rapport annuel.

DONT ACTE

31 - TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. ANNEE 2019.

MME FINET : Ce sont les tarifs de l'eau et de l'assainissement cette fois pour l'année 2019.

Une première remarque : vous savez que chaque année, la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole doit fixer ses tarifs et que le prix de l'eau et de l'assainissement résulte d'un calcul qui comprend l'eau, l'assainissement, l'abonnement et les redevances de l'Agence de l'eau Artois Picardie.

Je veux simplement redire, après ce qu'a dit Monsieur le Président, qu'effectivement il y a un côté positif du côté de l'Agence de l'eau : c'est que les redevances sont moindres qu'elles n'étaient jusqu'à maintenant pour le programme 2011.

On a dit aussi précédemment, mais vous le savez déjà, que nos budgets de l'eau et de l'assainissement doivent être équilibrés.

Les modalités d'aide de l'Agence de l'eau qui ont été fixées au 11^e programme, puisqu'on vient de terminer le 10^e, sont en effet modifiées. En effet, il est dit concrètement que les participations financières qui, vous le savez, peuvent atteindre jusqu'à 50 % pour les études et 25 % pour les travaux, ce qui n'est pas négligeable pour nos collectivités, mais elles sont soumises, pour ce 11^e programme, à des critères d'éligibilité d'un prix minimum de l'eau.

Effectivement, en tout cas, je donne mon avis à titre personnel juste sur ce point-là : je pense qu'on a une forme de pression de l'Agence de l'eau que l'on peut discuter évidemment.

Alors, quelles sont ces modalités ?

C'est qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, les maîtres d'ouvrage publics qui sollicitent l'aide de l'Agence de l'eau doivent justifier d'un prix minimum de l'eau vendue aux particuliers qui est donc de 1 € HT/m³ d'eau, hors redevance, c'est-à-dire la part variable et la part fixe pour une consommation de 120 m³ pour ce qui concerne l'eau potable, et 1,30 € HT/m³ hors redevance pour la part assainissement. Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2020, les prix minimum sont fixés à 1,30 € HT/m³.

Pour 2019, évidemment on pourrait se poser la question si ça vaut la peine de tenir compte de ces critères de l'Agence de l'eau par rapport aux travaux que nous faisons. Or, oui, effectivement, nous avons une aide conséquente et appréciable de la part de l'Agence de l'eau pour à la fois les études et les travaux, ce qui effectivement pose un problème de fond, c'est-à-dire qu'on se voit dans l'obligation de respecter ce que nous impose l'Agence de l'eau en matière de critères.

Et donc pour 2019, afin d'accompagner le programme de travaux et d'éviter qu'il y ait un recours encore plus grand à l'emprunt, il est proposé d'augmenter la facturation aux abonnés de la façon suivante : le mètre cube d'eau vendu, qui est actuellement de 0,93 € HT, passerait à 1 € HT. Ça représente une augmentation de 2,60 % par rapport à 2018. Et pour l'assainissement, le mètre cube d'eaux usées traitées passerait de 1,19 € HT à 1,30 € HT pour qu'en 2020 nous n'ayons pas les deux augmentations sur 1,30 € à la fois pour l'eau et pour l'assainissement.

Voilà ce qui vous est proposé dans ce rapport.

Quoi dire encore ?

C'est souvent l'exemple que nous prenons, vous le savez, en cette matière : pour une consommation moyenne de 120 m³, qui est la base habituelle de comparaison, ça passerait de

399,40 € TTC à 409,54 TTC, ce qui porterait donc le mètre cube à 3,41 € au lieu de 3,33 € en 2018, soit une hausse de 10,14 € sur cette facture de 120 m³.

Je rappelle que ce chiffre était en moyenne, pour l'eau, de 4,52 € TTC dès 2015 sur l'ensemble du bassin Artois Picardie, ce qui veut dire que nous restons encore très, très largement dans les meilleurs prix concernant tout notre bassin Artois Picardie. Ce qui ne veut pas dire qu'on se réjouit évidemment d'une augmentation de l'eau.

Mais je crois que Monsieur le Président a déjà beaucoup parlé sur cette question. Effectivement, il nous faut absolument terminer, et il y en aura sans doute dans l'avenir encore, les investissements en matière d'assainissement en particulier avec les stations d'épuration qui sont indispensables pour la suite des choses évidemment. Et je répète : en pensant aussi qu'il n'est pas possible de ne pas... On ne peut pas ne pas augmenter l'eau, sinon, je veux dire, on n'arrive pas à faire les... Ça rejoint la même idée que je viens de dire : on ne peut pas assumer les investissements qui sont prévus et qui sont, je le répète, indispensables.

Donc voilà la délibération que je vous propose ce soir, que je propose à l'approbation, en sachant, ça a été dit aussi tout à l'heure mais je veux le rappeler, que les redevances à l'Agence de l'eau sont en diminution, ce qui permet d'atténuer en quelque sorte cette augmentation de l'eau pour nos habitants.

Compte tenu de toutes ces remarques qui avaient déjà été faites en fait précédemment, je mets à votre approbation cette délibération.

M. GEST : Merci chère collègue. Y a-t-il des questions ? Monsieur HUTIN peut-être ?

M. HUTIN : Merci Monsieur le Président. On va refaire le début.

Effectivement, cette augmentation des prix est complètement absurde. Elle peut se justifier dans des endroits où il n'y a pas d'investissement et où l'eau n'est pas de bonne qualité. Vous l'avez montré dans le précédent rapport. Ce n'est pas le cas à Amiens qui a investi pour la qualité de son eau depuis longtemps.

Cette fois, c'est l'Agence de l'eau qui nous oblige cette année et encore plus l'année prochaine puisque, vous l'avez dit Madame FINET, le prix minimum sera de 1,30 € notamment pour la consommation d'eau, donc ça va faire quand même une augmentation de 30 % l'année prochaine. C'est quand même quelque chose qui doit vous faire réfléchir sur le prix de l'eau.

Ça fait suite quand même aussi à plusieurs années d'augmentation. On a déjà eu ce débat. On en a déjà parlé. Le prix augmente alors que les investissements, en tout cas pour cette année, sont plutôt à la baisse. Les gros investissements ont été faits précédemment. Donc, rien ne justifie cette augmentation des tarifs.

Et puis, nous vous avons proposé de réfléchir à deux aspects.

D'abord, en termes d'actions de prévention sur les économies d'eau, comme il en existe sur les économies d'énergie, il y a aussi un travail de sensibilisation citoyenne à faire sur les économies d'eau. Il y a quelque chose à investir forcément.

Et puis sur la tarification sociale, parce qu'effectivement même si le prix de l'eau doit être plus bas que dans d'autres secteurs, on a aussi une dimension sociale avec beaucoup de gens en précarité

sur Amiens et 10 € ce n'est pas anodin dans tous les budgets. Donc, je pense qu'il faut aussi investir de ce côté-là et bien sûr nous serons contre cette augmentation.

M. GEST : Monsieur ANGER et Madame BERGER.

M. ANGER : J'entends bien les arguments qui sont présentés par Colette FINET sur cette augmentation de l'eau qui est rationnelle par rapport aux contraintes qui nous sont mises par l'agence de bassin.

Mais mon problème, au-delà du problème de l'augmentation, c'est la contrainte. Au moment où nos concitoyens s'interrogent effectivement sur la manière dont le service public fonctionne, dont nos collectivités fonctionnent, au moment où le Premier ministre dit qu'il n'y aura pas de hausse, un outil qui dépend de l'État nous impose une hausse. Je veux dire : on marche sur la tête !

À un moment donné, je crois qu'il faut savoir dire non. Alors d'un côté, il faut gérer bien entendu, mais il faut aussi savoir dire non et marquer des signes forts pour dire à l'État : soyez cohérents, arrêtez de tout centraliser, arrêtez de vouloir décider pour nous. On ne se débrouille pas si mal en vérité dans un certain nombre de domaines et là une fois de plus, c'est un processus de recentralisation imposé par un outil qui est une émanation d'émanation dont la transparence pour le commun des mortels n'est pas évidente, alors même que nous savons très bien gérer notre eau nous-mêmes. Donc je crois qu'à un moment donné, une fois de plus, il faut arrêter ce mécanisme qui nous oblige à faire des choses et va nous rendre responsables devant la population d'une décision qui en vérité n'est pas la nôtre. Donc, c'est pour cette raison que je voterai contre.

MME BERGER : Juste un mot sur la dimension sociale de l'accès à l'eau. Au CCAS de la ville d'Amiens, et j'imagine que dans la métropole il y a d'autres CCAS confrontés à ce problème, on a énormément de demandes de secours financier pour payer les factures d'eau.

M. GEST : Bien. Merci pour vos interventions.

Je dois dire, comme je l'ai indiqué tout à l'heure à Monsieur LESSARD, que je comprends très bien votre réaction sur l'aspect obligatoire ou le fait de se mêler de notre propre responsabilité de gestion. Je n'y suis pas favorable, pas plus que j'étais favorable d'ailleurs à la contractualisation avec l'État, et vous savez pour quelles raisons on vous a proposé néanmoins de l'adopter. C'est un fait : il y a dans l'air ambiant un peu de retour sur la décentralisation. Ce n'est pas faux de le reconnaître.

Pour autant, moi, je pense qu'il faut aussi faire en sorte que nous gardions une eau de qualité. Les gens sont sensibles bien sûr, Madame BERGER, vous avez raison, au prix et je n'ignore pas que nous sommes dans une ville, une agglomération, où tous les foyers ne sont pas très aisés, c'est le moins qu'on puisse dire, et que pour certains ça représente une facture parmi d'autres et qui peut être considérée comme lourde. Je ne nie pas cela.

Je dis simplement qu'en l'occurrence, là, nous allons maintenir un niveau d'investissement qui nous permettra, tout en ayant un prix de l'eau raisonnable, de répondre aux différentes obligations que nous avons. Nous avons un plan qui est en place pour lutter contre justement la déperdition de l'eau, qui n'est pas spéciale à Amiens Métropole, qui est le cas de toutes les agglomérations. Ce n'est pas pour s'en défendre d'ailleurs, mais il faut progresser sur ce thème-là.

Comme il faut aussi encore peut-être progresser sur la prévention qu'évoquait Monsieur HUTIN, mais je voulais lui dire que sur les factures d'eau qui sont adressées aux consommateurs, il y a des

recommandations de « sagesse » d'utilisation de l'eau et que d'ailleurs ces recommandations, les familles les mettent en œuvre, peut-être contraintes et forcées pour certaines, mais vous avez en général 1 % de consommation d'eau en moins par an. Donc, vous voyez qu'elles sont, ces familles, et sans doute les plus modestes, amenées justement à faire en sorte de minimiser autant que faire se peut la facture d'un produit qui évidemment est essentiel à la vie courante.

Donc ce qu'on vous propose, c'est de faire une augmentation, encore une fois, raisonnable. Ça fait moins de 1 € par mois, puisque c'est 10,50 € ou quelque chose comme ça, 10,14 €. C'est toujours 10 €, je suis d'accord, mais en l'occurrence nous vous le proposons en restant dans des normes tout à fait convenables.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. LESSARD, Mme ANNOOT, M. CARDON, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, M. HADOUX, M. DUPILLE et Mme BOUVET ont voté contre.

32 - PONT-NOYELLES. VENTE D'EAU. CONVENTION. APPROBATION.

MME FINET : Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Hallue, composé des seules communes de Querrieu et Pont-Noyelles, a été dissous au 31 décembre 2017 par arrêté préfectoral, la commune de Querrieu intégrant la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2018. Depuis cette date, Amiens Métropole procède à l'alimentation en eau de la commune de Pont-Noyelles à partir du réservoir de Querrieu. Il convient donc de passer une convention avec la commune pour définir les conditions de fourniture d'eau. Les tarifs appliqués seront les tarifs de vente d'eau aux communes extérieures à Amiens Métropole qui sont fixés, vous le savez maintenant, tous les ans par délibération.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

33 - DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU VAL D'AVRE.

MME FINET : Par délibération du 18 novembre 2004, Amiens Métropole a approuvé les statuts du syndicat mixte du Val d'Avre. Celui-ci a ensuite été créé par arrêté préfectoral le 3 juin 2005 entre le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Santerre et Amiens Métropole pour diversifier l'approvisionnement en eau et exploiter une nouvelle station de pompage d'eau potable située sur la commune de Hailles.

En accord avec le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Santerre, qui a approuvé son propre retrait par délibération du 14 septembre 2018, Amiens Métropole demande la dissolution du Syndicat Mixte du Val d'Avre.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je voulais juste ajouter qu'effectivement le syndicat en question a souhaité mettre un terme à ce rapprochement qui avait quand même un intérêt : c'était de fournir de l'eau non seulement à la commune de Hailles mais aussi au secteur de Moreuil. Quand on est deux dans un syndicat et qu'il y en a un qui ne veut plus jouer, il faut bien tirer les conséquences. Donc, on est amenés à

dissoudre ce syndicat mixte du Val d'Avre. Amiens Métropole n'est pas responsable de ce fait. Je le dis parce que j'ai lu certaines choses qui tendaient évidemment à essayer de le mettre en question, et notamment son président. Par ailleurs, nous regardons s'il est effectivement nécessaire ou non d'imaginer une nouvelle station de pompage.

Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

34 - AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE PAR AMIENS ENERGIES DANS L'EMPRISE DE LA STATION D'EPURATION AMBONNE SITUEE SUR LE TERRITOIRE D'AMIENS.

MME FINET : Amiens Énergies, qui est délégataire du réseau de chaleur d'Amiens, souhaite installer un équipement doté de pompes à chaleur afin de récupérer les calories des eaux de rejet de la station d'épuration Ambonne. Ces aménagements nécessitent le dépôt d'une autorisation de construire et il convient de délibérer pour l'autoriser.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

ADOPTE A L'UNANIMITE

35 - HEBECOURT. MUTUALISATION D'UN OUVRAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES. BDL PROMOTION. CONVENTION.

MME FINET : La société BDL Promotion crée un lotissement sur la commune d'Hébécourt et y aménage un bassin de gestion des eaux pluviales. La parcelle concernée réceptionne également des eaux de ruissellement de l'espace public dont la gestion revient à Amiens Métropole. La mutualisation de l'ouvrage mis en place permettra de gérer les eaux de ruissellement du domaine public et des voies du lotissement. Amiens Métropole remboursera la part des travaux concernant le domaine public pour un montant qui est estimé à 47 808 € HT. À cet effet, il convient donc de passer une convention avec la Société BDL PROMOTION.

M. GEST : Pas de problème(s) avec ce rapport ? Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. ANGER s'est abstenu.

36 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. MARCHE N°12.75.029/BAT08. SERRURERIE - METALLERIE - CHASSIS ET PORTE COUPE-FEU. ENTREPRISE LOISON. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

M. JARDE : Ce sont neuf dossiers de solde des marchés pour la réalisation du Pôle Universitaire de la Citadelle et je vais vous présenter le premier, qui est différent des autres : c'est celui du lot serrurerie, métallerie, châssis et porte coupe-feu de l'entreprise LOISON.

Le marché initial était de 2 485 408 €, mais il y a eu quatre avenants supplémentaires qui ont porté le marché à 2 694 661 €.

La maîtrise d'ouvrage a accepté d'accéder aux demandes portant sur les travaux supplémentaires pour un montant de 679 407 € auxquels viennent s'ajouter 45 332 € de décompte général définitif. Ça, c'est le point de départ.

En revanche, et c'est là-dessus que je souhaiterais insister, Monsieur le Président, la maîtrise d'ouvrage refuse de procéder à la levée des pénalités de retard compte tenu du fait qu'au moment des différentes opérations, l'entreprise n'avait pas terminé certaines de ses prestations et bloquait l'ensemble du chantier. Ces pénalités de retard sont fixées à 383 114 €, ce qui porte, en déduction des travaux supplémentaires, un coût de ce marché de 341 625 € et ce montant peut être absorbé dans le bilan global de l'opération.

M. GEST : Merci mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. MARCHE N°12.75.022/AEX06. FOURNITURE DE VEGETAUX. ENTREPRISE SARL GUILLOT BOURNE II. LEVEE DES PENALITES DE RETARD.

M. GEST : Si vous voulez bien présenter les sept ou huit autres rapports qui, eux, concernent des remises de pénalités de retard.

M. JARDE : Oui, Monsieur le Président. Effectivement, je voulais vous proposer de globaliser l'ensemble de ces huit dossiers puisque, eux, c'est la conséquence des autres et ils ont eu des retards, mais n'en sont pas à l'origine, et donc, c'est la levée des pénalités de retard sur les 26 mois où ils ont subi des retards.

Le premier dossier, c'est la fourniture de végétaux par l'entreprise GUILLOT et donc la levée de la pénalité de retard est de 2 433 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

38 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. MARCHE N°12.75.029/BAT03. TRAITEMENT DES FAÇADES EN BRIQUE EXISTANTES. ENTREPRISE CHARPENTIER PM. LEVEE DES PENALITES DE RETARD.

M. JARDE : Le deuxième dossier, c'est pour le traitement des façades en brique existantes de l'entreprise CHARPENTIER et le montant de la levée des pénalités de retard est de 99 672 €. On aura trois dossiers de l'entreprise CHARPENTIER.

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. MARCHE N°12.75.029/BAT04. ENSEMBLES MENUISES EXTERIEURS. GROUPEMENT ROGER DELATTRE-PMN. LEVEE DES PENALITES DE RETARD.

M. JARDE : Le troisième dossier, c'est les menuiseries extérieures de l'entreprise ROGER et là le montant est de 1 070 447 € TTC.

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. MARCHE N°12.75.029/BAT17. APPAREILS ELEVATEURS. ENTREPRISE SCHINDLER. LEVEE DES PENALITES DE RETARD.

M. JARDE : Le dossier suivant, c'est celui des appareils élévateurs de l'entreprise SCHINDLER et le montant des pénalités de retard levées est de 311 999 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

41 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. MARCHE N°12.75.029/MH01. MAÇONNERIE. ENTREPRISE CHARPENTIER PM. LEVEE DES PENALITES DE RETARD.

M. JARDE : De nouveau l'entreprise CHARPENTIER pour la maçonnerie pour 60 932 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. MARCHE N°16.75.012/BAT00MN. COMPLEMENT DE GALERIES, PAROIS PARISIENNES, FONDATIONS PROFONDES. ENTREPRISE BOTTE FONDATIONS. LEVEE DES PENALITES DE RETARD.

M. JARDE : L'entreprise BOTTE FONDATIONS pour les fondations, les parois parisiennes et le comblement des galeries, vous savez qu'il y avait pas mal de galeries souterraines sous le bâtiment, pour un montant de 1 583 617,90 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. MARCHE N°16.75.016/MH01MN. MAÇONNERIE. ENTREPRISE CHARPENTIER PM. LEVEE DES PENALITES DE RETARD.

M. JARDE : De nouveau la maçonnerie, mais là ce n'est plus l'extérieur, c'est l'intérieur, pour l'entreprise CHARPENTIER, pour 11 004,13 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. MARCHE N°16.75.026/AEX02MN. TERRASSEMENT ET MOUVEMENTS DE TERRE. ENTREPRISE SAS PATOUX. LEVEE DES PENALITES DE RETARD.

M. JARDE : Et enfin un dossier de l'entreprise PATOUX pour les terrassements et mouvements de terre, et il y a eu des surprises puisque vous savez que les remparts n'avaient pas de fondations, pour un montant de 760 717 €. Voici, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci mon cher collègue. S'il n'y a pas de question(s), je vais procéder au vote rapport par rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

45 - AGENCE FRANCE LOCALE. DELIBERATION ANNUELLE DE GARANTIE. ANNEE 2019.

M. MERCUZOT : L'Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses membres que sont les collectivités territoriales. Notre collectivité a adhéré à cet établissement de crédit par délibération du 28 novembre 2013. Dans ce cadre, il est donc proposé d'approuver la délibération

qui, pour l'année 2019, vise à garantir les engagements de l'Agence France Locale selon des conditions et limites afin de sécuriser une source de financement pérenne.

Cette délibération stipule également que le montant maximal de la garantie que l'on peut consentir pour cette année est égal au montant maximal des emprunts que la métropole est autorisée à souscrire.

Il sera donc, si nous votons cette délibération, possible pour la collectivité de solliciter l'Agence France Locale lors d'une prochaine consultation d'emprunts.

Et j'ajouterai que lors de la dernière consultation que nous avons faite, c'est l'Agence France Locale qui s'est la mieux positionnée en nous offrant un taux fixe sur 15 ans à 1,22 %, sans autre commission.

M. GEST : Merci de ces précisions, mon cher collègue.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

46 - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CONTENTIEUX EN COURS.

M. MERCUZOT : Comme vous le savez, le provisionnement d'une charge est un principe de prudence budgétaire qui doit donc être mis en œuvre quand nous sommes engagés contre un contentieux. La collectivité, dans cette hypothèse-là, peut s'acquitter des condamnations éventuelles sans avoir à refinancer au fur et à mesure la dépense correspondante. Il est donc proposé d'approuver la constitution de provisions pour lesquelles les crédits correspondants seront prévus au Budget Primitif 2019. Les recours formés actuellement contre notre communauté d'agglomération sont listés dans les annexes qui accompagnent cette délibération.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

47 - INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER DU GRAND AMIENS ET AMENDES. CHANGEMENT DE COMPTABLE.

M. MERCUZOT : À la suite du changement de comptable, vous le savez sans doute, il y a un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui prévoit que les comptables publics peuvent fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et percevoir à ce titre une indemnité dite de « conseil ». Ce même arrêté précise que l'indemnité est acquise au comptable « pour toute la durée du mandat » du conseil de la communauté d'agglomération et qu'une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable. Le nouveau trésorier ayant pris ses fonctions au 1^{er} janvier 2018, il est donc proposé de délibérer et il faut noter que le montant de l'indemnité est calculé selon un barème prévu par le même arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport que je mets aux voix ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

**48 - QUAI DE L'INNOVATION. GESTION DES ESPACES MUTUALISES. CCI AMIENS-PICARDIE.
CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT.**

M. MERCUZOT : Dans le cadre d'un partenariat engagé depuis plusieurs années, notre collectivité et la Chambre de Commerce et d'Industrie Amiens-Picardie participent ensemble à l'accompagnement, à la création et au développement des entreprises.

Il est donc proposé d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention fixant les modalités du partenariat à intervenir, qui existe déjà, avec la CCI Amiens-Picardie, pour la gestion des espaces mutualisés du Quai de l'innovation. Ce partenariat serait d'une durée de trois ans, donc pour les années 2019-2021.

Il faut noter que le budget prévisionnel total, sur les 3 ans de ce partenariat, incluant les charges immobilières et déduisant les recettes de location, est évalué à 164 080 € TTC. Pardonnez-moi : ce n'est pas pour les 3 ans, c'est par an. Et ce montant de 164 000 € est réparti en parts égales entre la CCI et notre collectivité, c'est-à-dire 82 000 € chacun.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**49 - AMIENS. MISE EN PLACE DE DEUX CONSIGNES A VELOS COLLECTIVES ET SECURISEES EN GARE
D'AMIENS ET/OU OUVERTURE VERS L'IMPASSE TELLIER.**

M. RIFFLART : Monsieur le Président, vous allongez les kilomètres de pistes cyclables, vous multipliez l'offre de location de vélos, vous indemnisez même maintenant les cyclistes. Heureusement que vous avez pensé aussi à pouvoir offrir des consignes à vélos pour ces vélos parce que sans quoi ça deviendrait difficile vu le nombre !

Je vous propose donc d'approuver la mise en place d'un service de stationnement pour les vélos. Il s'agirait d'implanter deux consignes collectives et sécurisées situées à proximité de la gare d'Amiens.

Il est ici proposé d'occuper les deux espaces nord et sud non exploités de la descenderie actuelle de la place Alphonse Fiquet, en intégrant le projet d'ouverture vers l'impasse Tellier. Les consignes seront gérées par KEOLIS et les tarifs proposés seront ceux du gardiennage.

Le budget alloué aux travaux serait de 300 000 €, c'est-à-dire 3/5 du SDAC.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires, mais également de l'autoriser à solliciter l'aide de tous les partenaires financiers pour la réalisation et le fonctionnement des deux consignes.

M. GEST : Merci. Voilà encore un dossier qui va être massivement soutenu.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**50 - REALISATION D'UNE ETUDE SUR LES ENJEUX TERRITORIAUX DES SERVICES DE TRANSPORT
COLLECTIFS AU SEIN D'AMIENS METROPOLE ET DU GRAND AMIENOIS. CONVENTION.**

M. RIFFLART : Concernant toujours les déplacements, je vous propose d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec la DREAL, l'INSEE et l'ADUGA relative à la réalisation d'une étude sur les enjeux territoriaux des services de transport collectifs au sein d'Amiens Métropole et du Grand Amiénois. Ces organismes apporteront leur connaissance fine du territoire sur lequel portera l'étude, en particulier sur les questions d'accès aux centres hospitaliers et universitaires. Le coût de cette étude serait de 2 000 €. Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. GEST : Monsieur ANGER a la parole.

M. ANGER : Monsieur le Président, j'avais cru comprendre, mais probablement ai-je mal compris, que les études de mobilité sont de la compétence du pôle métropolitain. Or, je ne vois pas le pôle métropolitain dans le tour de table, alors même que le Grand Amiénois est visé dans l'aire d'étude. Si ce type d'étude est piloté par Amiens Métropole et que le pôle métropolitain n'y est pas, je ne vois pas trop à quoi va servir le pôle métropolitain.

M. GEST : Y a-t-il d'autres interventions ?

Alors mon cher collègue, si vous vous référez précisément au statut du pôle métropolitain, vous verrez qu'il n'y a pas de transfert de compétences en matière de transport. On pourrait le regretter d'ailleurs parce qu'effectivement c'est une problématique qui touche l'ensemble des huit collectivités qui constituent ce pôle métropolitain et c'est la raison pour laquelle évidemment ce rapport a toute sa place à Amiens Métropole, puisqu'il n'y a pas de transfert de compétence. Il y a simplement des possibilités d'action et de dialogue sur le domaine du transport et d'accompagnement de certaines choses, comme par exemple le plan de mobilité rurale du sud-ouest Amiénois, le plan de mobilité rurale dont l'ancien syndicat mixte était déjà le maître d'ouvrage. Donc, nous sommes parfaitement réglés par rapport aux statuts. Mais je vous remercie d'insister là-dessus pour bien préciser justement au fur et à mesure quelles sont les véritables compétences du pôle métropolitain qui ne portent pas, pour l'heure, sur le transport. Je parle de transfert de compétences.

M. ANGER : La question évidemment n'est pas de polémiquer, mais là en l'occurrence évidemment le champ concerne les transports, mais on est au stade des études. J'avais cru comprendre, mais vraiment en toute bonne foi, que l'aspect études d'aménagement était de la compétence du pôle métropolitain. Ce n'est pas l'exercice de la compétence, on est d'accord, mais c'est sur les études.

M. RIFFLART : C'est quand même de la sémantique tout ça. Ça porte quand même sur 2 000 €. Bon, d'accord.

Maintenant, si vous voulez, ce partenariat a été conçu, réalisé, discuté, développé avant même que le pôle métropolitain ne soit lui-même créé tout simplement sur le plan juridique. Donc, soit on attend de réinscrire, on annule tout ce qui a été négocié, décidé, etc., on annule le travail fait et on se reporte après à une gestion du pôle métropolitain ; soit on continue quand même comme ça. Je vous promets que dans un avenir proche, si d'aventure après étude précise de savoir si une étude relève d'une compétence ou pas, de faire tout pour récupérer les 2 000 € auprès du pôle métropolitain.

M. GEST : Non, ce qui est certain, c'est que le pôle métropolitain sera bien évidemment associé à la démarche d'études.

Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**51 - ASSOCIATIONS CULTURELLES. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2019.
CONVENTIONS.**

MME DEVEZE : Je suis extrêmement attachée à ce que dossier de subventions de fonctionnement aux associations culturelles vous soit présenté à ce stade de l'année, et non pas au 1^{er} trimestre 2019, pour garantir le fonctionnement et le financement des différentes associations culturelles.

Dans le cadre de la politique culturelle menée par notre collectivité, je vous propose de répartir, au titre de l'année 2019, la somme de 2 150 300 € entre les associations culturelles listées dans la délibération disponible sur vos écrans.

Je vous propose également d'approuver les conventions correspondantes à intervenir avec les associations bénéficiant de subventions supérieures à 3 000 €, et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

Et je vous indiquerai peut-être simplement que nous avons souhaité, malgré un contexte budgétaire contraint, apporter un soutien financier fort à l'association On a marché sur la bulle qui, outre le fait d'organiser le Festival de la bande dessinée à la Halle Freyssinet avec le succès que l'on connaît cette année, puisqu'il y a eu plus de 13 000 visiteurs à la Halle Freyssinet, mène également un travail remarquable tout au long de l'année de sensibilisation et de découverte de la bande dessinée auprès d'un large public. C'est vraiment un travail très important qui est fait sur notre territoire.

Également les Éditions de la Gouttière, qui fêteront leurs dix ans l'année prochaine, se voient récompensées régulièrement de prix nationaux et ont gagné toute leur place dans le monde d'édition de la bande dessinée. Donc, nous proposons une subvention de fonctionnement, à compter de 2019, pour cette association d'un montant de 245 000 € et non pas de 95 000 € comme c'était le cas jusqu'à présent.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ces subventions aux associations culturelles ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

52 - EPCC. POLE NATIONAL DU CIRQUE ET DES ARTS DE LA RUE / ÉCOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN / MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS. PARTICIPATION. ANNEE 2019. CONVENTIONS.

MME DEVEZE : Les contributions aux trois EPCC dont la collectivité est membre sont délibérées au moment de la délibération budgétaire et les versements se font au cours de l'année suivante selon les besoins en trésorerie des établissements.

Je vous rappelle que depuis 2016 une convention dispose des modalités de ces participations.

Pour l'année 2019, les participations d'Amiens Métropole proposées restent identiques à celles votées en 2018 et 2017. Ainsi, je vous propose de verser à :

- L'EPCC Pôle national du cirque et des arts de la rue, une somme de 1 680 560 € ;

- L'EPCC École Supérieure d'Art et de Design, une participation de 1 200 000 € ;
- Et à la Maison de la Culture d'Amiens, une subvention d'un montant de 1 674 800 €.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions actant le versement de ces participations.

M. GEST : Merci chère collègue. Y a-t-il des questions sur ces subventions aux EPCC ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

53 - CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE. PARTICIPATION. ANNEE 2019. AVENANT.

MME DEVEZE : Je vous propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant élaboré pour 2019 au Contrat Local d'Éducation Artistique qui vise à prolonger notre partenariat avec l'État tout en prenant en compte des évolutions du dispositif, puisque pour l'année scolaire 2018-2019, outre la ville d'Amiens, ce sont les élèves de 17 communes de la métropole qui pourront bénéficier de la découverte d'une pratique artistique et culturelle. Les nouvelles communes sont adhérentes, et c'est important aussi que ce soit sur l'ensemble du territoire de la métropole. Je ne vais pas toutes les citer, mais parmi celles-ci, Dury, Glisy, Grattepanche ou Hébécourt, par exemple, verront leurs élèves bénéficier de ce dispositif.

La collectivité recevrait une participation de 90 000 € de la part de l'État, répartie comme suit :

- 46 550 € pour le temps scolaire ;
- 43 450 € pour le hors temps scolaire.

La collectivité participe également à hauteur d'un même montant de 90 000 € pour le financement des actions précisées dans l'avenant.

M. GEST : Merci chère collègue. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

54 - BIBLIOTHEQUES. MISE A DISPOSITION DES CONSERVATEURS D'ÉTAT. ANNEES 2019 A 2021. CONVENTION.

MME DEVEZE : Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de lecture publique, je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qui a pour objet de fixer les modalités de partenariat.

Il s'agit également de mettre à disposition, par l'État et auprès de la collectivité, des conservateurs de bibliothèques et des conservateurs généraux de bibliothèques qui contribueront à la mise en œuvre de la politique définie par le Ministère de la Culture et ce, dans la limite de deux agents.

Pour être tout à fait claire, il s'agit déjà des deux agents qui sont en poste, à savoir la directrice des bibliothèques, Florence LEFEVRE, et Émeline PIPELIER, qui est responsable du département patrimoine pour les bibliothèques d'Amiens Métropole.

Cette convention prendrait effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et son terme serait fixé au 31 décembre 2021. Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. GEST : Très bien ! Des questions sur les bibliothèques ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

55 - MAISON DU THEATRE. PRIX ADO DE THEATRE CONTEMPORAIN 2018 / 2019. CONVENTION DE PARTENARIAT.

MME DEVEZE : Le Prix Ado de Théâtre contemporain fêtera cette année ses 11 ans et il a pour objectif d'inciter les jeunes de 13 à 18 ans à lire du théâtre contemporain, mais aussi de leur permettre une première pratique théâtrale avec un professionnel et de leur faire rencontrer un auteur. Je vous propose donc d'approuver la convention relative au Prix Ado de Théâtre et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur la Maison du théâtre ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

56 - ORCHESTRE A L'ECOLE. PARTENARIAT 2018-2019. CONVENTION.

MME DEVEZE : Nous mettons en place ce dispositif, en partenariat avec l'Éducation nationale, dans les écoles Émile Lesot B et Georges Quarante à Amiens.

Pour rappel, il s'agit, par ce dispositif, de permettre un meilleur accès à la pratique instrumentale, quelle que soit l'origine géographique et sociale de l'enfant, et de contribuer à la réussite éducative des élèves. C'est vrai que les enseignants des écoles primaires nous font savoir qu'à la fois on gagne en cohésion au sein de la classe ; que le fait que les enseignants pratiquent la musique et apprennent la musique avec les enfants, ça permet aux enfants d'avoir un regard différent sur leur enseignant ; et que certains qui étaient en situation de difficulté scolaire voient nettement leurs résultats s'améliorer grâce à cette pratique.

Afin de donner un cadre à ce partenariat, une convention a été établie, reprenant les objectifs et les modalités de fonctionnement du dispositif.

Le budget prévisionnel de cette action s'élève à 148 447 € pour la période 2018-2019. Je vous informe également que du fait de la dotation politique de la ville 2018, la charge nette pour Amiens Métropole s'élèverait à 29 690 €.

J'en profite également pour saluer l'investissement des directeurs et des enseignants des écoles de musique concernées, c'est-à-dire le Diapason et l'école Saint-Pierre, qui vraiment sont très impliqués dans ce dispositif.

Aussi, je vous propose d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci chère collègue. Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**57 - CLUBS SPORTIFS AMATEURS. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2019.
CONVENTIONS.**

M. DUFLOT : Je vous propose d'approuver la répartition, au titre de l'année 2019, des subventions de fonctionnement aux clubs amateurs telle qu'elle est détaillée dans les annexes à la délibération qui vous ont été soumises. Il y a 127 clubs qui sont subventionnés. Sauf si vous souhaitez vraiment que je lise les 127 subventions, à moins que mon collègue GUÉANT insiste, je suppose que vous avez toutes et tous lu ces 127 subventions. Je vous donne par contre le montant global qui est de 430 980 €.

Je rappelle également à travers cette subvention que les montants sont établis au regard des critères qui ont été travaillés, qui ont été votés dans cette assemblée, critères qui datent de 2015, majorés également par des aides spécifiques, hors critères, par exemple, comme des aides au loyer, des aides à l'emploi, des aides à la manifestation récurrente et à la participation aux championnats, etc.

Je vous propose également d'approuver et d'autoriser la signature par Monsieur le Président des conventions à intervenir avec les associations ESC Longueau Football et Amiens Boxing Club. Et je tiens par là même à féliciter le club de Longueau Football Club qui s'est brillamment qualifié, Madame le Maire de la commune, il y a à peu près 15 jours, pour les 32^e de finale de la Coupe de France, et ils affronteront donc leur adversaire au stade Moulouquet, où près de 2 900 personnes, si elles le souhaitent, pourront donc assister à ce beau spectacle. C'est le dimanche 6 janvier.

M. GEST : Merci mon cher collègue. Y a-t-il des questions sur cette aide aux clubs amateurs ? Pas de problème. On met aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**58 - CLUBS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET DE NIVEAU INTERMEDIAIRE. SUBVENTIONS. ANNEE 2019.
CONVENTIONS.**

M. DUFLOT : Dans le cadre de la politique sportive conduite par Amiens Métropole, il est prévu l'accompagnement des clubs de haut niveau et de niveau intermédiaire. C'est pourquoi, je vous propose de répartir une somme globale de 2 126 250 € en versant des subventions aux associations indiquées dans la délibération. Je suppose que toutes et tous, bien sûr, vous avez lu cette délibération. Je ne vais pas vous lire l'ensemble de ces subventions.

À noter que ce montant comprend également, au titre de l'exercice sportif 2018-2019, une subvention d'un montant total de 431 000 € attribuée à l'association ASC Football, un montant de 94 000 € versé à l'association Hockey Club Amiens Somme et une somme de 140 000 € octroyée à la SAS Amiens Hockey Elite.

Je vous propose également d'approuver les avenants et conventions correspondants et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Est-ce qu'il y a des questions sur ces subventions au sport de haut niveau et de niveau intermédiaire ? Non. Alors je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. ABET a voté contre.

**59 - OPERATION J'APPRENDS A NAGER. CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT.
RECONDUCTION ET DEMANDE DE SUBVENTION.**

M. DUFLOT : Je vous propose d'approuver la reconduction de l'opération « J'apprends à nager », lancée par le CNDS. Pour rappel, ce dispositif doit permettre à tous les enfants qui entrent en classe de 6^e de savoir nager, tout en leur permettant de pratiquer des activités aquatiques et nautiques en toute sécurité afin de prévenir les noyades. Ces stages gratuits se dérouleraient pendant les vacances scolaires de Noël et de février et feraient l'objet d'un cofinancement à hauteur de 3 000 € par le Centre National pour le Développement du Sport. Chaque enfant pourrait bénéficier ainsi de 10 séances gratuites pour lui permettre justement cet apprentissage de la natation. Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à solliciter, auprès de tous les partenaires concernés, les participations et subventions concourant à la réalisation de cette opération.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

60 - AMIENS. STADE LA LICORNE. AUTORISATION DE DEPOT D'AUTORISATIONS AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME ET DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION.

M. DUFLOT : L'ASC Football occupe le stade Crédit Agricole La Licorne dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public. L'évolution en Ligue 1, la recherche nécessaire du développement de ses ressources propres et ses besoins spécifiques amènent le club à proposer de nouveaux investissements à sa charge, je tiens à le rappeler, comme par exemple l'installation de 884 sièges supplémentaires en tribune, ce qui permettrait d'agrandir la capacité d'accueil du stade de La Licorne à 13 000 places, et de même la construction d'un nouveau barnum.

Je vous propose donc d'autoriser le club à déposer toute demande de permis de construire sur l'emprise du stade.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de problème. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

61 - SAINS EN AMIENOIS. FOURNITURE ET POSE D'UN ENSEMBLE DE VESTIAIRES SPORTIFS ET CLUB-HOUSE MODULAIRES POUR LE STADE DE FOOTBALL. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. DUFLOT : La fourniture et la pose d'un ensemble de vestiaires sportifs et d'un club-house modulaires sur le stade de football de Sains-en-Amiénois nécessitent l'obtention d'autorisations administratives. Je vous invite donc à autoriser Monsieur le Président à les déposer et à démarrer les travaux.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions pour Sains-en-Amiénois ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

62 - CAGNY. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT.

M. GUEANT : Il est bien agréable et quelque peu flatteur de présenter les derniers dossiers parce qu'on voit les mines réjouies des collègues !

Mes chers collègues, je vous propose d'approuver la convention de remboursement en direction de la commune de Cagny et d'autoriser notre président à la signer conjointement avec notre camarade Alain MOLLIENS.

M. GEST : Merci Éric GUÉANT.

Sur l'intérêt communautaire, la convention de remboursement de Cagny, y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

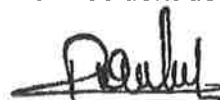
ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Je vous signale au passage qu'on va voir passer un certain nombre de conventions de remboursement là parce qu'on est en train de régler... Je le dis aux maires concernés qui attendent quelquefois avec une certaine impatience, que je comprends, mais la direction générale fait diligence.

Comme nous avons déjà voté, au début, le vœu qui était au point 63, nous en avons terminé ce soir. Il me reste à vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année, un joyeux Noël et puis un bon début d'année. Bonne soirée !

La séance est levée à 21 H 26.

Le Président de séance,



Alain GEST

